



**PREFET  
DU FINISTERE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°29-2024-004

PUBLIÉ LE 5 JANVIER 2024

# Sommaire

## **2901-PREFECTURE DU FINISTERE / CABINET**

29-2024-01-04-00002 - Arrêté du 4 janvier 2024 renouvelant la nomination des intervenants départementaux de sécurité routière (1 page) Page 3

29-2024-01-04-00001 - Arrêté préfectoral du 4 janvier 2024 relatif à la circulation d'un petit train routier touristique à Brest (2 pages) Page 4

## **2901-PREFECTURE DU FINISTERE / DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

29-2023-12-20-00007 - Avenant de projet à la convention cadre pluriannuelle action cœur de ville opération de revitalisation du territoire Quimper daté du 20 décembre 2023 (79 pages) Page 6

## **2904-DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER / SERVICE EAU ET BIODIVERSITE**

29-2023-12-27-00002 - Arrêté préfectoral du 27 décembre 2023 portant l'agrément d'une association pour la protection de l'environnement "pêche rivières environnement" (2 pages) Page 85

**ARRÊTÉ DU 4 JANVIER 2024  
RENOUVELANT LA NOMINATION DES INTERVENANTS  
DÉPARTEMENTAUX DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

LE PRÉFET DU FINISTÈRE

Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**VU** la décision du comité interministériel à la sécurité routière du 7 juillet 2004 de lancer et déployer dans chaque département un nouveau programme de mobilisation pour la sécurité routière,

**VU** la lettre du délégué interministériel à la sécurité routière aux préfets du 23 août 2004, portant sur le lancement du nouveau dispositif pour la politique locale de sécurité routière, et notamment du programme « Agir pour la sécurité routière » fondé sur la mise en œuvre d'opérations structurées de prévention,

**SUR** la proposition du coordinateur Sécurité routière du Finistère,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Les personnes dont les noms suivent, renouvellent leur engagement d'intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), pour une période de trois ans à compter de la présente décision et participeront à ce titre à des actions concrètes de sensibilisation à la sécurité routière, ciblées sur les enjeux spécifiques du département et proposées par la préfecture, en lien avec les différents partenaires concernés :

- Christine Barré – Agent USR – Quimper
- Philippe Corneille – Retraité Marine nationale – Ergué-Gabéric
- Jean-Yves Derrien – Retraité – Rosporden
- Gilles Le Bihan – Retraité gendarmerie nationale – Plonévez-Porzay
- Claude Méar – Retraité – Brest
- Jean-François Pertuet – Retraité – Briec

**ARTICLE 2** : La présente nomination pourra prendre fin avant l'expiration de sa durée de validité, en cas de non-respect, par l'intéressée concernée, de son engagement à participer au programme « Agir pour la sécurité routière » sur la base de l'activité minimale mentionnée sur sa fiche individuelle.

**ARTICLE 3** : Le directeur de cabinet, chef de projet sécurité routière du Finistère et le coordinateur Sécurité routière sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et dont ampliation sera notifiée aux intéressés.

Le Préfet,  
pour le préfet et par délégation,  
Le directeur de cabinet,  
*Signé*  
Denis REVEL

Arrêté Préfectoral du 4 janvier 2024  
relatif à la circulation d'un petit train routier touristique  
à Brest

Le Préfet du Finistère  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de la route, et notamment ses articles R317-21, R411-3 à R411-6 et R411-8 ;
- VU** l'arrêté du 4 juillet 1972 modifié relatif aux feux spéciaux des véhicules à progression lente ;
- VU** l'arrêté du 22 janvier 2015 définissant les caractéristiques et les conditions d'utilisation des véhicules autres que les autocars et les autobus, destinés à des usages de tourisme et de loisirs ;
- VU** l'arrêté préfectoral AP 29-2023-08-21-00005 du 21 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Denis REVEL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Finistère ;
- VU** la demande présentée le 09 décembre 2023 par la SARL «Le p'tit train de Roscoff » pour l'exploitation d'un petit train routier sur la commune de Brest ;
- VU** la licence n° 2019/53/0000317 valable du 06/04/2019 au 30/04/2024, pour le transport intérieur de personnes par route pour compte d'autrui du demandeur ;
- VU** le procès-verbal de visite technique initiale délivré par la DREAL en date du 15/05/2000 annexé ;
- VU** le règlement de sécurité d'exploitation de l'entreprise relatif à l'itinéraire demandé ;
- VU** l'avis favorable du maire de Brest, en date du 08 décembre 2023 ;
- VU** l'avis favorable du maire de Brest, en date du 04 janvier 2023 ;
- Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Finistère,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

La SARL « Le P'tit Train de Roscoff » dont le siège social se situe au lieu-dit Le croissant à Plougoulm (29250), est autorisée à mettre en circulation sur la commune de Brest (29 200), à des fins touristiques ou de loisirs un petit train routier touristique de catégorie 3, pour la période du vendredi 29 décembre 2023 au dimanche 07 janvier 2024 inclus, sur l'itinéraire suivant :

- Départ : Avenue Georges Clémenceau  
(Arrêt de bus Liberté Quartz)
- Rue du château
- Place du Général De Gaulle
- Boulevard des Français libres
- Avenue Franklin Roosevelt
- Rampe d'accès au port
- Rue Blaveau
- Quai de la douane  
(Arrêt village Challenge ultime ARKEA)
- Rue du commandant Malbert
- Rampe d'accès au port

- Avenue Franklin Roosevelt
- Boulevard des Français libres
- Rue Amiral Linois
- Arrêt Jean Moulin (téléphérique)
- Boulevard Jean Moulin
- Rue Jules Michelet
- Rue Duquesne
- Rue Augustin Morvan
- Place de la Liberté
- Arrivée : Avenue Georges Clémenceau  
(Arrêt de bus Liberté Quartz)

#### ARTICLE 2 :

Les déplacements sans voyageurs pour les besoins d'exploitation du service, à savoir :

l'itinéraire, pour la mise en stationnement au sein de l'établissement « Le Fourneau » situé au 11 quai de la douane à Brest,

sont couverts par le présent arrêté, en application de l'article 4 de l'arrêté du 22 janvier 2015 susvisé.

*Nota : Toute modification du trajet ou de ses caractéristiques routières, ainsi que toute modification des véhicules entraîne la perte de validité du présent arrêté.*

#### ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de la préfecture, le maire de Brest, le directeur départemental de sécurité publique du Finistère, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,

Pour le préfet,  
le sous-préfet,  
directeur de cabinet,

Denis REVEL

SIGNÉ

Destinataires :  
Préfecture/Réglementation  
Mairie de Brest  
Direction départementale de la sécurité publique (DDSP29)  
DREAL/Contrôle des transports  
SARL Le P'tit Train de Roscoff



## AVENANT DE PROJET

### A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE

### OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

### QUIMPER



ENTRE

- La Commune de Quimper représentée par sa maire, Madame Isabelle Assih ;
- La Communauté d'agglomération, Quimper Bretagne Occidentale, représentée par sa présidente, Madame Isabelle Assih ;
  
- La commune de Briec représenté par son maire, Monsieur Thomas Férec ;

ci-après, les « collectivités bénéficiaires» ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département du Finistère, Monsieur Alain Espinasse,
- La Banque des Territoires représentée par Monsieur Patrice Bodier,
- Le groupe Action Logement représenté par Monsieur Jean-Yves Carillet et Madame Catherine Tanvet, respectivement Président et Vice-Présidente du Comité régional Action Logement,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par le préfet du département du Finistère, Monsieur Alain Espinasse,
- Le Conseil régional de Bretagne, représenté par Monsieur Chesnais-Girard, président
- L'Etablissement Public Foncier de Bretagne, représenté par Madame Carole Contamine, directrice générale

ci-après, les « Partenaires financeurs»

d'autre part,

## Sommaire

1. Engagement général des parties.....	4
2. Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville.....	6
3. Suivi du déploiement du programme Action Cœur de Ville .....	6
4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026.....	7
4.1. Liste des secteurs d'intervention : .....	7
4.2. Identification de chacun des secteurs d'intervention.....	7
5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire .....	8
6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026 .....	9
6.1. Plan d'action global et calendrier général du projet.....	9
6.2. Actions d'initiatives privées.....	11
7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets .....	12
7.1. Calendrier et méthode .....	12
7.2. Objectifs et questions évaluatives.....	13
8. Validation de l'avenant.....	18
Liste des annexes.....	19

## Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action Cœur de Ville pour la ville de Quimper, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action Cœur de Ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et

résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire. Celui-ci repose sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes signataire du dispositif Action Cœur de Ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

## **1. Engagement général des parties**

La signature du présent document confirme l'engagement de la ville de Quimper et de Quimper Bretagne Occidentale à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, la poste  
– à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens. Enfin, Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV 2023 -2026.

Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

La Banque des Territoires, partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations).

Elle a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques.

Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville.

Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne.

La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes.

## **2. Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville**

La ville de Quimper s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action Cœur de Ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville et l'agglomération.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence de madame la maire-présidente, les élus municipaux et communautaires et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DRAC etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV.

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Contact Action cœur de ville – Quimper :  
Eliza Quinio – Directrice de la stratégie urbaine et de l'habitat  
Quimper Bretagne Occidentale  
CS 26004 - 29107 QUIMPER Cedex  
Tél. 02.98.98.41.12  
eliza.quinio@quimper.bzh

## **3. Suivi du déploiement du programme Action Cœur de Ville**

La ville de Quimper s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action Cœur de Ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveaux national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la ville de Quimper réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action Cœur de Ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agrèger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et

des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

## **4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026**

Les périmètres d'action du programme Action Cœur de Ville pour la période 2023-2026, définis dans cet article, se substituent aux périmètres d'action définis dans l'avenant de projet 2018-2022.

### **4.1. Liste des secteurs d'intervention :**

Le périmètre de déploiement du plan d'action 2023-2026 correspond au périmètre défini par arrêté préfectoral en avril 2019 tout en prenant en compte quelques adaptations.

Intégré dès 2019, le quartier gare participe à la revitalisation du centre-ville. Ainsi, de nombreuses actions de requalification sont engagées :

- Le pôle d'échange multimodal
- L'ilot d'intervention prioritaire de l'OPAH-RU
- La campagne de ravalement obligatoire
- L'élaboration d'un plan guide avenue de la Libération
- L'aménagement paysager de l'Eau Blanche

De nouveaux secteurs « entrées de ville » sont intégrés au périmètre :

- Le périmètre d'Action cœur de ville 2018-2022 comprenait le site port du Corniguel et base nautique de Créac'h Gwenn qui correspond, pour la 2<sup>ème</sup> phase du programme à l'entrée de ville maritime.
- L'entrée de ville nord et la requalification d'une friche industrielle, les fileuses d'arvor
- L'entrée de ville sud : retraitement de la route de Bénodet

L'intégration de ces deux nouveaux secteurs « entrée de ville » est cohérente avec la politique de revitalisation menée sur le centre-ville de Quimper et respecte les objectifs définis par l'ANCT, notamment, favoriser la sobriété foncière et réduire l'artificialisation des sols ; améliorer la qualité architecturale, urbaine et paysagère ; accompagner l'évolution de la demande de mobilité des personnes et des biens.

Afin de ne pas porter atteinte au commerce du centre-ville, les secteurs « entrées de ville » sont définis strictement par le périmètre des projets. Ainsi les ensembles commerciaux périphériques ne font pas partie du périmètre.

Le site comprenant le projet de la future cité sportive de Penvillers intègre également le périmètre Action cœur de ville 2023-2026.

### **4.2. Identification de chacun des secteurs d'intervention**

Le périmètre des secteurs d'intervention est précisé en annexe 2.

## **5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire**

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de revitalisation du territoire signée par la ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale.

A ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT.

Le cas échéant, le présent avenant, au-delà de la commune signataire et de l'EPCI, doit faire l'objet d'une délibération des communes supplémentaires déjà individuellement signataires de l'ORT en cours de validité. Il est approuvé en comité de pilotage local puis en comité régional des financeurs ACV.

Une instruction du Gouvernement aux préfets confirme les modalités de cette modification.

En tout état de cause, l'extension du périmètre ORT aux entrées de ville doit veiller à préserver la politique de soutien au commerce dans les centres-villes.

A ce titre, les secteurs d'intervention comprenant des entrées de ville :

- doivent être distincts des secteurs d'intervention comprenant des centres-villes où des mesures dérogatoires en matière d'autorisation d'exploitation commerciales s'appliquent ;
- les entrées de villes ne peuvent pas être qualifiées de « centre-ville ». Ainsi, sauf exception, les secteurs d'intervention définis en entrée de ville et distincts du centre-ville ne peuvent pas être qualifiés de « secteurs d'intervention comprenant un centre-ville ».

Les financements et interventions mise en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU.

L'ORT comprend le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), opération renouvelée pour la période 2023-2028 sur le centre-ville de Quimper.

L'opération "Quimper, cœur de ville", Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a été lancée en octobre 2016 pour une durée de 5 ans et prolongée jusqu'en 2022, afin d'enrayer le processus de déqualification et de restaurer la qualité résidentielle du centre-ville de Quimper.

La stratégie d'intervention de Quimper Bretagne Occidentale allie l'incitation à la rénovation privée des immeubles et des logements, la mise en œuvre des procédures coercitives mobilisables en matière de lutte contre l'habitat indigne et les opérations de renouvellement urbain.

Le bilan de l'opération 2016-2021 et l'étude pré-opérationnelle menée en fin 2022- début 2023 ont permis de définir les orientations de cette nouvelle opération :

- Renforcer les actions de lutte contre l'habitat indigne et dégradé
- Répondre à la pénurie de logement locatif sur le centre-ville et maîtriser le peuplement
- Améliorer les conditions d'habitat des habitants du centre-ville
- Poursuivre les campagnes de ravalement obligatoires

La convention signée avec l'ANAH le 15 mai 2023 prévoit les objectifs de réhabilitation de :

- 90 logements de propriétaires bailleurs ;
- 70 logements de propriétaires occupants ;
- 6 copropriétés totalisant 40 logements ;
- 50 façades ravalées.

L'OPAH-RU 2023-2028 mobilisera à cet effet un investissement prévisionnel sur 5 ans de 13,4 M € dont environ 3,3 M€ financés par l'ANAH, 1,4 M€ financés par Quimper Bretagne Occidentale dans le cadre de sa politique locale de l'habitat, et 8,5 M€ d'investissements privés.

Le territoire communautaire comprend donc une ORT multi site : l'ORT modifié par le présent avenant sur la ville de Quimper et l'ORT sur la commune de Briec dans le cadre du programme national « Petites villes de demain ».

## 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

Le plan d'action 2023-2026 traduit la stratégie de revitalisation du territoire défini en 2018 et poursuit les objectifs suivants :

- L'ambition de renforcer la démarche Action Cœur de Ville
- Poursuivre les objectifs de revitalisation du centre-ville et l'abstention de tout projet nuisant au centre-ville
- L'engagement dans une démarche de sobriété foncière et d'articulation entre urbanisme et transports durables et d'adaptation de la ville au changement climatique.

### 6.1. Plan d'action global et calendrier général du projet

PROJET		CALENDRIER
<b>AXE 1 - DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION : VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT</b>		
1	REQUALIFICATION GALERIE KEREON	2025-2026
2	OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU)	Mai 2023/mai 2028
<b>AXE 2 - FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE</b>		
3	LES HALLES GOURMANDES	2024
4	UNE AUBERGE DE JEUNESSE « NOUVELLE GENERATION »*	2024/2026
5	ENTREE DE VILLE NORD : Requalification d'une friche industrielle - Retraitement des accès au centre-ville - route de Brest et boulevard Allende	2023
	ENTREE DE VILLE MARITIME	2024/2026

6	Requalification du Port du Corniguel - Creac'h Gwen	
7	SONORISATION NUMERIQUE DES RUES	2023 - 2024
8	PLATEFORME NUMERIQUE D'ATTRACTIVITE	2023
9	ASSISES DU COMMERCE	octobre 2023
<b>AXE 3 - DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE ET LES MOBILITES DECARBONEES</b>		
10	AMENAGEMENT QUAI DE L'ODET	2024
11	LOGISTIQUE URBAINE DURABLE INTERLUD	2024
12	OPTIMISATION DES PARCS DE STATIONNEMENT EXISTANTS	2024
<b>AXE 4 - AMENAGER DURABLEMENT L'ESPACE URBAIN ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER</b>		
13	ETUDE PLACE SAINT FRANÇOIS	Sept. 2023- Fin 2026
14	SITE DE ROZ MARIA	2024
15	AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC EAU BLANCHE	Eté 2023 - Eté 2025
16	CHARTRE DES TERRASSES	2023/2024
17	ENFOUISSEMENT DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE	2024
18	PLAN PAYSAGE	2023-2025
<b>AXE 5 - CONSTITUER UN SOCLE DE SERVICES DANS CHAQUE VILLE</b>		
19	GRANDE SALLE EAU BLANCHE	Septembre 2023
20	RENOVATION ENERGETIQUE DU MUSEE DES BEAUX-ARTS	Septembre 2024
21	HOTEL DES SOLIDARITES CCAS	2023 - 2027
22	RENOVATION DE L'ECOLE EUROPEENNE SUPERIEURE D'ART DE BRETAGNE ET CREATION D'UNE MAISON DE LA JEUNESSE	2025
23	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – IMPLANTATION D'UNE ECOLE D'INGENIEURS*	
24	DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE INTELLIGENT	2023-2025
25	RELOCALISATION DE LA CRECHE L'ARCHE DE NOE*	
26	FUTURE CITE SPORTIVE A PENVILLERS	2025
27	CENTRE LOISIRS KEROGAN*	2024-2026

*\*Ces projets seront engagés sur la période 2023-2026. Les fiches actions seront rédigées et soumises au comité de projet dès que les projets seront finalisés.*

## 6.2. Actions d'initiatives privées

Le présent avenant entend valoriser les projets privés concourant à la revitalisation du centre-ville, en listant de manière non exhaustive quelques projets.

Cette liste sera abondée au fil du programme.

- Réhabilitation d'un immeuble situé au 15 rue du Chapeau Rouge :

Cet immeuble est actuellement vacant et se compose d'un local commercial au rez-de-chaussée et de 3 logements aux étages. La collectivité accompagne le porteur de projet dans le cadre de la relocalisation du carrefour City actuellement, qui se trouve actuellement au sous-sol de la galerie Kereon, ainsi que dans la réhabilitation de 3 logements vacants très dégradés.

Les partenaires d'Action Cœur de Ville, ANAH, Action Logement et QBO participent à ce projet en mobilisant des aides à la rénovation des logements.

Ce projet vise à lutter contre la vacance immobilière, diversifier l'offre de logements en centre-ville, redynamiser une rue commerçante et préserver le patrimoine bâti.

- Opération immobilière « 26 Renaissance » :

Cette opération est menée par un promoteur en réponse à un appel à projet lancé par la ville. Elle concerne la réhabilitation d'un ancien centre de documentation départemental pédagogique, situé sur la place de la Tour d'Auvergne, en 9 logements allant du T2 au T5. Le projet vise à transformer cet espace inoccupé en logements attractifs pour contribuer à la revitalisation du quartier.

- Réhabilitation de la Maison Fouillen à Locmaria :

La Maison de Fouillen, un bâtiment historique construit au XIXe siècle, sera entièrement réhabilitée. Le rez-de-chaussée accueillera une épicerie fine, tandis que l'étage sera aménagé en appartements hôteliers. Après de nombreuses années d'inoccupation, ce bâtiment emblématique dynamisera à nouveau la place du Styvel, apportant une nouvelle offre commerciale et touristique au centre-ville.

- Projet immobilier du site de l'ancienne Caisse d'Epargne :

Suite au départ de la Caisse d'Epargne en 2019, le projet prévoit la construction de cellules commerciales au rez-de-chaussée et 13 appartements. Ces logements seront éligibles au dispositif Pinel breton et seront de types T1, T2, T3 et T4. Ce projet contribuera à réactiver cette partie du centre-ville en apportant à la fois des commerces et des logements neufs.

- Réaménagement du site de l'ancienne école des Pommiers :

Suite à la déconstruction de l'école des Pommiers en 2018 et le lancement d'un appel à projet pour le réaménagement de ce site, le futur bâtiment comprendra 42 appartements ainsi que deux petits locaux commerciaux de 56 m<sup>2</sup> et 41 m<sup>2</sup> pour renforcer le dynamisme de ce quartier en mutation. Ce projet vise à revitaliser l'espace urbain tout en offrant de nouvelles opportunités de logements et de service.

- La réhabilitation du site historique de l'hôpital Gourmelen :

Ce vaste projet prévoit la réhabilitation et la construction de 340 logements sur huit hectares, dont trois seront des espaces boisés, situés dans la partie ouest du site de l'Etablissement public de santé mentale EPSM du Finistère sud. Parmi ces logements, une centaine sera dédiée à la promotion privée et une quinzaine de maisons individuelles seront en location accession. La palmeraie sera préservée et

transformée en jardin public, contribuant ainsi à créer un environnement agréable et attractif pour les futurs résidents.

- Partenariat signé entre La Poste Immobilier et Habitat et Humanisme pour porter des projets d'habitat partagé

La Poste Immo et Habitat et Humanisme ont signé un partenariat en juin 2023 pour transformer des actifs de la Poste en logements partagés et inclusifs dans certaines villes moyennes. Dans le cadre de ce partenariat, il est prévu qu'Habitat et Humanisme prenne en charge le portage et l'exploitation de ces futurs logements. Trois sites expérimentaux ont été identifiés dans le protocole dont Quimper. La Banque des Territoires a été sollicitée pour financer des études de faisabilité pour la transformation des actifs de la Poste en logements inclusifs. Ainsi, il a été décidé pour Quimper que des études de faisabilités pourront être financées à hauteur de 32 648 € par ville et la subvention serait versée à Habitat et Humanisme en tant que maître d'ouvrage des études.

## **7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets**

La collectivité s'est appuyé sur la ressource pédagogique, conseils méthodologiques de l'ANCT pour mettre en place une démarche évaluative du programme national.

### **7.1. Calendrier et méthode**

Ainsi la démarche d'évaluation s'inscrit en cohérence avec le déploiement des projets, la collectivité souhaite réaliser une évaluation dès le lancement des projets mais également évaluer les résultats et les impacts.

La démarche commencera donc dès le lancement de cette 2<sup>ème</sup> phase du programme, en 2026, puis en 2029.

La cheffe de projet est chargée de piloter la démarche d'évaluation.

Le comité de projet et le comité techniques suivront et rendront compte de la démarche plusieurs fois par an.

## 7.2. Objectifs et questions évaluatives

Les objectifs de l'évaluation visent à piloter efficacement le programme Action Cœur de Ville, améliorer en continue les actions, apprécier l'ensemble des résultats et des impacts du programme.

QUESTION EVALUATIVES	CRITERES D'EVALUATION	INDICATEUR DE RESULTATS	SOURCES
<b>Axe 1 – DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION : VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT</b>			
<b>Les projets ont-ils favorisé la mixité sociale et fonctionnelle dans les quartiers concernés ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mixité des fonctions urbaines est assurée</li> <li>• L'offre de logement est diversifiée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part de logements (par type) (quantitatif)</li> <li>- Nombre d'entreprises/commerces installées (quantitatif) (KEREON)</li> </ul>	OXALIS Suivi OPAH-RU OPAC Recensement terrain
<b>Les projets ont-ils amélioré la qualité de l'offre d'habitat en termes de confort, de sécurité et d'accessibilité ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La qualité sanitaire des logements est améliorée</li> <li>• Les logements favorisent la mixité sociale</li> <li>• La performance énergétique des logements est améliorée</li> <li>• La part de logement vacants est réduite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de logements subventionné par l'Anah et action logement (quantitatif)</li> <li>- Nombre de logement mis aux normes de salubrité (quantitatif)</li> <li>- Nombre d'immeubles indignes réhabilités dans le cadre des ORI et/ou RHI (quantitatif)</li> <li>- Taux de gain énergétique (quantitatif)</li> <li>- Nombre de logements vacants remis sur le marché (quantitatif)</li> </ul>	Suivi OPAH-RU Zéro logements vacants

Axe 2 – AGIR POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE			
<p><b>Les projets ont-ils amélioré l'accessibilité et la visibilité des commerces et des services de proximité dans les quartiers concernés ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'adaptation des commerces aux enjeux numériques est facilitée</b></li> <li>• <b>L'accès aux commerces et services de proximité est facilité</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de commerces accompagnés sur la transformation numérique (quantitatif)</li> <li>- Utilisation polyvalente : nombre et diversité d'usages de la sonorisation (quantitatif)</li> <li>- Taux de satisfaction des commerçants quant à l'accessibilité et la visibilité de leur commerce (qualitatif)</li> </ul>	<p>Suivi de la plateforme numérique</p> <p>Suivi de l'action</p> <p>Enquête auprès des commerçants</p>
<p><b>L'offre commerciale répond-t-elle mieux aux nouvelles attentes des habitants ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Qualité de l'offre commerciale</b></li> <li>• <b>L'image des quartiers concernés est améliorée</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversité et qualité de l'offre alimentaire (mesurer le nombre de producteurs locaux, la variété des produits proposés, ainsi que la disponibilité d'options alimentaires saines et durables) (quantitatif) – Les Halles</li> <li>- Perception de l'image du centre-ville (mener des enquêtes auprès des résidents, des commerçants et des visiteurs) (qualitatif)</li> <li>- Taux de fréquentation ou taux de rétention des visiteurs (quantitatif)</li> </ul>	<p>Enquête terrain</p> <p>Enquête consommateur – ville de Quimper (assises du commerce)</p> <p>Mytraffic</p>

Axe 3 – AGIR POUR DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE ET LES MOBILITES DECARBONEES			
<p><b>La qualité des modes de déplacements et l'accès au cœur de ville et de quartiers est-elle améliorée ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les modes de déplacement doux sont favorisés :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De nouveaux aménagements cyclables sont créés</li> <li>- Le centre-ville est davantage piétonnisé</li> </ul> </li> <li>• <b>Les liaisons entre les équipements sont assurées</b></li> </ul>	<p>Taux d'augmentation de l'utilisation des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (quantitatif) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage de véhicules de livraison utilisant des sources d'énergie décarbonées</li> <li>- Nombre de point de recharges</li> <li>- Nombre d'entreprises accompagnée (INTERLUD)</li> <li>- Nombre kilomètre piste cyclable créé</li> </ul> <p>- Taux de réduction de la circulation automobile en centre-ville (quantitatif)</p> <p>- Evolution du nombre de places de stationnement en centre-ville</p>	<p>Observatoire des mobilités – mytrafic</p> <p>Service des mobilités</p>
Axe 4 – AMENAGER DURABLEMENT L'ESPACE URBAIN ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER			
<p><b>Les projets ont-ils permis d'affirmer une identité et une dynamique de quartier ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'animation du centre-ville est favorisée</b></li> <li>• <b>Les projets répondent aux besoins et intérêts de la population</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre/ catégories d'évènements et activités organisés sur la place (quantitatif)</li> <li>- Taux de satisfaction des usagers des espaces publics (qualitatif)</li> <li>- Nombre de chantier en cours ou réalisés</li> </ul>	<p>Suivi des actions auprès des services concernés</p>
<p><b>Les projets ont-ils permis de mieux intégrer les nouvelles constructions dans le tissu urbain</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La nature et les espaces verts sont diffusés au sein de la ville</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de points d'apport volontaires créés (quantitatif)</li> </ul>	<p>Suivi des actions auprès des services concernés</p>

<p><b>existant en termes de qualité architecturale et environnementales ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le patrimoine bâti est géré durablement</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de nouveaux espaces verts (quantitatif)</li> <li>- Nombre de façades ravalées (quantitatif)</li> <li>- Nombre de bâtiments de qualité architecturale rénovés (quantitatif)</li> </ul>	
<p><b>Axe 5 – CONSTITUER UN SOCLE DE SERVICES DANS CHAQUE VILLE</b></p>			
<p><b>L'offre d'équipement public augmente et est diversifiée ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>De nouveaux lieux culturels sont intégrés en centre-ville</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de nouveaux lieux culturels créés (quantitatif)</li> <li>- Nombre de nouveaux évènements sportifs (quantitatif)</li> <li>- Nombre de projets qui ont participé à l'amélioration de l'offre de services publics (quantitatif)</li> </ul>	<p>Suivi des actions auprès des services concernés</p>
<p><b>Les services et équipement sont-ils adaptés aux évolutions démographiques/plus accessible ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les projets répondent aux besoins de de toutes les générations (la population vieillissante et en situation de handicaps/ ainsi que des jeunes)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquentation des équipements publics (quantitatif)</li> </ul>	<p>Suivi des actions auprès des services concernés Enquête– ville de Quimper (assises du commerce)</p>

**Axe transversal – INTEGRER LES OBJECTIFS DE TRANSITION ECOLOGIQUE A CHAQUE DEMARCHE DU PROJET**

<p><b>Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à la réduction de l'empreinte écologique du centre-ville de Quimper et à l'adoption de pratiques durables par les acteurs locaux ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les projets ont permis de réduire les impacts environnementaux et énergétique</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bâtiments publics et habitats privés soutenu sur la rénovation thermique et énergétique</li> <li>- Choix des matériaux employés</li> <li>- Diversité des usages des lieux de vie (nombre de fonction par projet)</li> <li>- Nombre friches réhabilités ou faisant l'objet de projet</li> <li>- Nombre de projets valorisant les produits locaux</li> <li>- Nombre total de projet encourageant le renouvellement urbain</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le cadre de vie est-il optimisé</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution de la qualité de l'air en centre-ville</li> <li>- Nombre d'aménagements favorisant les mobilités actives (piste cyclable, zone piétonne...)</li> <li>- Nombre d'aménagement d'aires de loisirs, d'espaces publics verts de plein-air...</li> <li>- Nombre d'éléments environnementaux et paysagers insérés en centre-ville (haies, trame verte et bleue...)</li> </ul>	

## 8. Validation de l'avenant

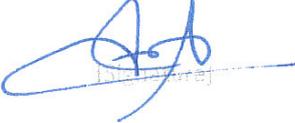
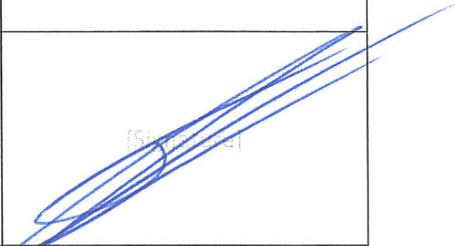
L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale s'engagent à présenter l'avenant de projet Action Cœur de Ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action Cœur de Ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

A Quimper, le **20 DEC. 2023**

Ville de Quimper	Quimper Bretagne Occidentale	Commune de Briec
		
Mme ASSIH Maire	Mme ASSIH Présidente de l'EPCI	M. FEREC Maire
Etat	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	Conseil Régional de Bretagne
		
M. ESPINASSE Préfet	M. ESPINASSE Préfet	M. CHESNAIS-GIRARD Président
Banque des Territoires	Etablissement Public Foncier de Bretagne	Action Logement
		
M. BODIER Directeur	Mme CONTAMINE Directrice	M. CARILLET Président

## 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale s'engagent à présenter l'avenant de projet Action Cœur de Ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action Cœur de Ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

A Quimper, le **20 DEC. 2023**

<b>Ville de Quimper</b>	<b>Quimper Bretagne Occidentale</b>	<b>Commune de Briec</b>
[Signature]	[Signature]	[Signature]
Mme ASSIH Maire	Mme ASSIH Présidente de l'EPCI	M. FEREC Maire
<b>Etat</b>	<b>Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat</b>	<b>Conseil Régional de Bretagne</b>
[Signature]	[Signature]	
M. ESPINASSE Préfet	M. ESPINASSE Préfet	M. CHESNAIS-GIRARD Président
<b>Banque des Territoires</b>	<b>Etablissement Public Foncier de Bretagne</b>	<b>Action Logement</b>
[Signature]	[Signature]	
M. BODIER Directeur	Mme CONTAMINE Directrice	M. CARILLET Président

## 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale s'engagent à présenter l'avenant de projet Action Cœur de Ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action Cœur de Ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

A Quimper, le **20 DEC. 2023**

<b>Ville de Quimper</b>	<b>Quimper Bretagne Occidentale</b>	<b>Commune de Brien</b>
[Signature]	[Signature]	[Signature]
Mme ASSIH Maire	Mme ASSIH Présidente de l'EPCI	M. FEREC Maire
<b>Etat</b>	<b>Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat</b>	<b>Conseil Régional de Bretagne</b>
[Signature]	[Signature]	[Signature]
M. ESPINASSE Préfet	M. ESPINASSE Préfet	M. CHESNAIS-GIRARD Président
<b>Banque des Territoires</b>	<b>Etablissement Public Foncier de Bretagne</b>	<b>Action Logement</b>
<b>Mathilde LETERRIER</b> Directrice Territoriale  P/b 	[Signature]	
M. BODIER Directeur	Mme CONTAMINE Directrice	M. CARILLET Président

## 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale s'engagent à présenter l'avenant de projet Action Cœur de Ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action Cœur de Ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

A Rennes, le 20 DEC. 2023

Ville de Quimper	Quimper Bretagne Occidentale	Commune de Brieç
		
Mme ASSIH Maire	Mme ASSIH Présidente de l'EPCI	M. FEREC Maire
Etat	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	Conseil Régional de Bretagne
		
M. ESPINASSE Préfet	M. ESPINASSE Préfet	M. CHESNAIS-GIRARD Président
Banque des Territoires	Etablissement Public Foncier de Bretagne	Action Logement
		
M. BODIER Directeur	Mme CONTAMINE Directrice	M. CARILLET Président

## 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

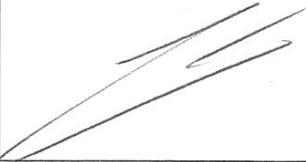
La ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale s'engagent à présenter l'avenant de projet Action Cœur de Ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action Cœur de Ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

A Quimper, le

**20 DEC. 2023**

<b>Ville de Quimper</b>	<b>Quimper Bretagne Occidentale</b>	<b>Commune de Briec</b>
[Signature]	[Signature]	[Signature]
Mme ASSIH Maire	Mme ASSIH Présidente de l'EPCI	M. FEREC Maire
<b>Etat</b>	<b>Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat</b>	<b>Conseil Régional de Bretagne</b>
[Signature]	[Signature]	[Signature]
M. ESPINASSE Préfet	M. ESPINASSE Préfet	M. CHESNAIS-GIRARD Président
<b>Banque des Territoires</b>	<b>Etablissement Public Foncier de Bretagne</b>	<b>Action Logement</b>
[Signature]	[Signature]	
M. BODIER Directeur	Mme CONTAMINE Directrice	M. CARILLET Président

## **Liste des annexes**

**Annexe 1 : Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022**

**Annexe 2 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention**

**Annexe 3 : Liste et détails des fiches actions**

## Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

### 1. Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action :

Le tableau ci-dessous en un extrait du tableau collaboratif mis en place par l'ANCT, une plateforme de reporting recensant les actions du programme pour chaque ville :

Titre du projet	Axe	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	N° Fiche	Coût total (HT)	Etat d'avancement
Lutte contre l'habitat indigne	1	QBO	ANAH, FONDATION ABBE PIERRE	2	2 947 595 €	Action en projet validée
Copropriétés dégradées	1	QBO	ANAH	3	579 176 €	Action en projet validée
Actions du manager du commerce	2	VILLE DE QUIMPER		9	277 300 €	Action livrée
Application mobile - smart city	2	VILLE DE QUIMPER	BANQUE DES TERRITOIRES	10	57 000 €	Action livrée
Sonorisation de rue - smart city	2	VILLE DE QUIMPER		11	40 000 €	Action livrée
Développement des bornes arrêt-minute	3	VILLE DE QUIMPER	ETAT	15	200 000 €	Action livrée
Ingénierie et retraitement des espaces publics de cœur d'agglomération	3	QBO	ETAT	17	15 000 000 €	Action livrée
Rationalisation du quartier piéton	3	VILLE DE QUIMPER		16	60 000 €	Action livrée
Développement d'une nouvelle offre de transports en commun	3	QBO		14		Action livrée
Opération façades	4	QBO	UDAP 29	19	508 000 €	Action en cours et financée
Ouverture cœur îlot Saint Coentin	5	QBO	ANAH	6-1	1 165 505 €	Action en cours et non financée
Îlot Providence	1	QBO	ANAH	6-2		Action en projet validée
Îlot Gare	1	QBO	ANAH	6-3		Action en projet validée
Pass commerce	2	QBO	CONSEIL REGIONAL	7	300 000 €	Action livrée
Etude de faisabilité et de pre-programmation d'une auberge de jeunesse	2	QBO	BANQUE DES TERRITOIRES	12	24 312 €	Action livrée
Création d'un espace de coworking	2	QBO	POSTE IMMO	13		Action abandonnée
Mise en valeur du quartier de Locmaria	3	VILLE DE QUIMPER	DSIL / REGION BRETAGNE	17-1	1 875 109 €	Action livrée
Mise en lumière des remparts	3	VILLE DE QUIMPER	DSIL	17-2	119 460 €	Action livrée
Maison de services publiques providence	5	VILLE DE QUIMPER	ETAT	20	5 358 000 €	Action livrée
Fonds d'amorçage à l'installation commerciale	2	VILLE DE QUIMPER		8		Action abandonnée
Etude stratégique smart city	3	VILLE DE QUIMPER	BANQUE DES TERRITOIRES	18	60 000 €	Action livrée
Rénovation complète des halles Saint François	5	VILLE DE QUIMPER		21	0 €	Action en projet validée
Renouvellement des systèmes d'accès de péage / 5 parkings	3	VILLE DE QUIMPER	ETAT	17-3	570 000 €	Action livrée
Requalification galerie Kereon	1	QBO	EPF / ETAT	1	2 681 230 €	Action en cours et financée

## 2. Bilan qualitatif du déploiement du programme :

Lauréates du plan national « Action Cœur de Ville », la ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale ont signé le 28 septembre 2018 avec la Région Bretagne, l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (Anah), Action Logement, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et la Banque des Territoires une convention-cadre pluriannuelle.

Le programme s'est construit autour de 3 phases :

- La phase d'initialisation (28/09/2018 au 12/04/2019) avait pour objectif de définir le projet de développement et de revitalisation du cœur de ville de Quimper.
- Cette phase s'est traduite par la définition d'une stratégie de redynamisation formalisée dans la convention ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) : arrêté préfectoral du 12/04/2019.
- L'avenant à la convention cadre ACV signé le 31/12/2020 acte la fin de la phase d'initialisation et l'entrée dans la phase déploiement du programme par la poursuite des 27 projets.

### AXE 1 - AGIR POUR HABITER LE CENTRE-VILLE : OPÉRATION QUIMPER CŒUR DE VILLE - OPAH-RU 2016-2022

L'opération "Quimper, cœur de ville", Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU) a été lancée en octobre 2016 pour une durée de 5 ans afin d'enrayer le processus de déqualification et de restaurer la qualité résidentielle du centre-ville. En 2021, cette opération a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 afin répondre aux engagements du programme national « Action cœur de ville ».

Le volet incitatif de l'**OPAH-RU** (fiche action n°4) : QBO a mis en place un dispositif d'aides en complément des aides de l'ANAH pour inciter les propriétaires bailleurs et occupants à réhabiliter leurs logements. Sur un objectif de logements, 141 ont été réhabilités. Ces réhabilitations ont engendré 7 M€ TTC de travaux et mobilisé les subventions de l'ANAH (2,8 M€), QBO (1,3M€) et Conseil départemental (307 944 €)

Les actions de **lutte contre l'habitat indigne** (fiche action n°2) ont permis de diagnostiquer 131 immeubles totalisant 694 logements. De nombreuses procédures ont été engagées : arrêtés de péril et insalubrité. Ces actions ont permis la réhabilitation de 52 logements (non comptabilisés dans le bilan car les travaux n'ont pas mobilisé les aides publiques de l'opération).

**Les copropriétés dégradées** (fiche action n°3) : sur un objectif de 12 copropriétés, une copropriété fait actuellement d'un programme de travaux. Cependant, la dynamique partenariale est bien engagée : mise en place d'un réseau de syndicats professionnels et non professionnels. L'équipe projet a ainsi accompagné 43 copropriétés à titre préventif (conseils techniques et réglementaires).

**La requalification des îlots prioritaires de l'OPAH-RU** : les actions de renouvellement urbain sont engagées pour recycler et restructurer en profondeur les 6 îlots d'intervention prioritaires. Des études approfondies menées sur chacun de ces îlots entre 2017 et 2020, ont défini la stratégie d'intervention.

**Le projet de requalification d'une friche commerciale, la galerie KEREON** (fiche action n°1) : QBO a engagé en 2019 une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. Le projet est la démolition et la reconstruction d'un bâtiment neuf et l'extension de l'espace public.

Les négociations menées depuis 2019 ont permis d'acquiescer à l'amiable 35 cellules commerciales sur un total de 44. QBO a également signé un protocole transactionnel avec les gérants du carrefour City qui relocalisent ainsi leur activité commerciale dans un nouveau local au centre-ville.

Subventions mobilisées :

EPF dispositif de la minoration foncière : 500 000 €

DSIL Action cœur de ville (Dotation de Soutien à l'investissement Local) : 267 500 €

**Ilot Providence** (Fiche action n°6-1) : l'étude a défini les objectifs du projet d'aménagement afin de reconquérir le quartier de la Providence : dédensifier l'îlot, lutter contre l'habitat indigne, renforcer les liens rues Douarnenez / Providence.

QBO s'est portée acquéreur de 4 immeubles dans le cadre du droit de préemption urbain et mène un projet de logement d'urgence dans l'un d'eux.

**Ilot Gare** (fiche action n°6-2) : cette intervention vise à accompagner le projet global de la gare en dédensifiant le cœur d'îlot et en mobilisant les outils de l'habitat indigne.

Une partie de cet îlot est lauréat de l'appel à projets « fonds friches – recyclage foncier 2021 » : le projet de recyclage prévoit la réalisation de 25 logements sociaux.

Subvention mobilisée : fonds friches : 400 000 €

**Ilot St Corentin** (fiche action n°6-3) : le projet repose sur deux interventions publiques distinctes :

Réhabilitation de l'immeuble 14 place St Corentin

Aménagement public de la rue dorée : en 2021, la ville de Quimper a préempté 2 biens stratégiques situés en cœur d'îlot.

**Opération de Restauration Immobilière (ORI)** (fiche action n°5) : 12 immeubles pouvant être réhabilités dans le cadre d'une ORI ont été identifiés. L'ORI est une procédure d'aménagement qui permettra, en 2023, à QBO d'enclencher la réalisation de travaux importants de réhabilitation complète d'immeubles.

#### **AUTRES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE D'ACV (sans fiches actions)**

**Le conventionnement ville de Quimper, QBO, Action Logement** : la convention tripartite identifie 14 immeubles à réhabiliter qui permet de réserver dès à présent des financements d'Action Logement pour un montant s'élevant à plus de 12 M€.

**Régulation des meublés de tourisme** : la ville de Quimper n'échappe pas au développement d'une nouvelle offre touristique via les plateformes spécialisées. Un dispositif de régulation des meublés de tourisme sera effectif en 2024.

#### **La poursuite de l'opération « Quimper, cœur de ville » OPAH-RU 2023-2028**

Le bilan de la 1<sup>ère</sup> opération a permis de définir les orientations de cette nouvelle opération :

Renforcer les actions de lutte contre l'habitat indigne et dégradé

- Répondre à la pénurie de logement locatif
- Améliorer les conditions d'habitat des habitants
- Poursuivre les campagnes de ravalement obligatoires

## SYNTHESE AXE 1

### **Etat d'avancement :**

- FA 1 - REQUALIFICATION DE LA GALERIE KEREON : en cours de réalisation
- FA 2 - LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE : en cours de réalisation
- FA 3 - COPROPRIETES DEGRADEES : en cours de réalisation
- FA 4 - OPAH-RU 2016-2022 : action réalisée
- FA 5 - OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE : en cours de réalisation
- FA 6 - REQUALIFICATION ILOTS PRIORITAIRES OPAH-RU : en cours de réalisation

### **Subventions :**

- Action logement, convention : crédits engagés : 7M€ et réserve de crédits avenant 2023-2026 : 9M€
- Fonds Friches 2021 : 400 000 €
- minoration foncière EPF : 500 000 € et DSIL : 267 500 €
- ANAH : 2,4 M€ sur l'OPAH-RU, dont 1,8M€ au titre des aides aux travaux et 570 K€ au titre des aides à l'ingénierie dont 80 000 € poste chef de projet ACV
- Banque des Territoires : 6 090 € (étude préopérationnelle 2<sup>ème</sup> OPAH-RU)

## AXE 2 - AGIR POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL ÉQUILIBRÉ

Le projet de revitalisation de la ville et de l'agglomération s'est traduit par :

**Pass commerce et artisanat** (fiche action n°7) : le pass commerce et artisanat a été mis en place par QBO et la Région Bretagne en 2019 pour répondre à l'enjeu majeur du maintien et du développement du commerce et de l'artisanat.

- 107 entreprises soutenues :
- Subventions QBO : 254 898 €
- Subventions Région : 160 726 €

**Fonds d'amorçage à l'installation commerciale** (fiche action n°8) : en 2018, la collectivité avait envisagé de mettre en place d'un fond d'amorçage à l'initiative commerciale en centre-ville, mais au regard de l'évolution de la vacance commerciale au centre-ville, cette action n'a pas été engagée.

**Actions du manager du commerce** (fiche action n° 9) : le manager du commerce agit pour redynamiser le commerce sur la ville de Quimper. Depuis 2021, ses missions se sont renforcées par l'arrivée de la conseillère numérique des commerces, poste subventionné par la Banque des territoires (40 000 € sur 2 ans).

**Application mobile – Smart city** (fiche action n°10) : la collectivité a déployé une application mobile, plateforme numérique d'attractivité à destination des commerçants de proximité « j'aimemescommerces.quimper.bzh » mise en place en 2021 (financement par la Banque des territoires : 80 % - 13 629 €).

**Sonorisation de rues** (fiche action n°11) : la collectivité souhaite mettre en place un dispositif de sonorisation de rue en s'inscrivant dans la démarche Smart City. Une étude est actuellement en cours.

**Etude de faisabilité et de pré-programmation d'une auberge de jeunesse** (fiche action n°12) : QBO étudie la faisabilité d'une nouvelle offre en s'assurant de répondre aux besoins de demain. Cofinancée par la Banque des Territoires (50 % - 12 156€), l'étude est en cours d'achèvement.

**Création d'un espace de co-working** (fiche action n°13) : le projet prévu en 2018 par groupe la Poste ne s'est pas concrétisé. QBO et la région ont décidé d'accompagner le projet de tiers lieux FLUX dans un bâtiment à réhabiliter dans le quartier de la Providence. Cet immeuble accueillera : espace co-working, café associatif, salles de formation, bureaux, fablab. Ouverture prévue en 2023.

Participation QBO : 36 000 €

Région Bretagne : 31 400 €

#### **AUTRES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE D'ACV (sans fiches actions)**

Lauréate de l'appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » en 2019 Quimper a bénéficié d'une dotation (Banque des territoires : 35 000 €) pour la réalisation de l'étude de prospective économique et de requalification urbaine du port du Corniguel.

Afin d'accélérer l'ouvertures de centres CNAM, le ministère a lancé en 2019 un appel à manifestation d'intérêt « au cœur des territoires ». Le Conservatoire National des Arts et Métiers a retenu la ville de Quimper et a inauguré en 2019 un centre d'enseignement.

Lauréate de l'appel à candidatures « revitalisation et animation des commerces », Quimper a bénéficié en 2019 d'une subvention de 129 017 € au titre du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce).

#### **SYNTHESE AXE 2**

##### **Etat d'avancement :**

FA 7 - PASS COMMERCE : action réalisée

FA 8 - FONDS D'AMORCAGE A L'INSTALLATION COMMERCIALE : action non réalisée

FA 9 - ACTIONS DU MANAGER DU COMMERCE: en cours de réalisation

FA 10 - APPLICATION MOBILE - SMART CITY

FA 11 - SONORISATION DE RUE - SMART CITY : en cours de réalisation

FA 12 - ETUDE DE FAISABILITE D'UNE AUBERGE DE JEUNESSE : en cours de réalisation

FA 13 - CREATION D'UN ESPACE DE CO-WORKING : action non réalisée

##### **Subventions**

- Région Bretagne : 241 522 €

- Banque des Territoires : 100 785 €

- FISAC : 129 017 €

### **AXE 3 – AGIR POUR DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ, LA MOBILITÉ ET LES CONNEXIONS**

Afin de répondre aux besoins de mobilités en rendant le territoire plus accessible et de favoriser l'accessibilité et le développement des communications numériques du territoire, la ville et l'agglomération ont mobilisé les partenaires d'ACV sur les actions suivantes :

**La requalification des espaces publics centraux** (fiche action n°17) : la collectivité a engagé une réflexion sur la requalification des espaces publics centraux afin de favoriser la mobilité, l'accessibilité et la sécurité de tous les usagers.

Requalification du quartier de la gare : la ville participe aux travaux du pôle d'échange multimodal et à la requalification du quartier de la gare, portés par QBO, en retraitant les espaces publics du quartier gare : budget de ces travaux : 1 224 010 € - DSIL ACV 2020 : 612 005 €

Retraitement des espaces publics du quai de l'Odet : la ville a accompagné le schéma directeur cyclable, en retraitant les espaces publics du quai de l'Odet afin de développer la pratique du vélo : aménagement de 3 quais accessibles pour les lignes de cars. Coût des travaux : 109 635,87 € HT / DSIL ACV 2020 : 49 818 €

Mise en valeur du quartier de Locmaria (fiche action n°17-1) : la ville travaille depuis plusieurs années à la dynamisation et à la valorisation du quartier de Locmaria.

Subventions mobilisées : Région Bretagne : 375 021 € / DSIL ACV 2019 : 301 283,91 € (aménagement de la place du Styvel) et DSIL ACV 2020 : 45 000 € (amarres du Lougre de l'Odet).

Mise en lumière des remparts (fiche action n°17-2) : cette action vise à mettre en valeur le patrimoine de Quimper. La mise en lumière des remparts rue des Doutes a été réalisée en 2019 et a bénéficié d'une subvention de 50 000 € DSIL ACV 2019.

Renouvellement des systèmes d'accès et de péage sur les 5 parking en enclos ou en ouvrage (fiche action n°17-3) : ces travaux étaient nécessaires pour disposer de dispositifs modernes et fiables. Montant des travaux (HT) : 570 000 € / DSIL ACV 2020 : 285 000 €.

Implantation des bornes arrêt-minute (fiche action n°15) : situées en périphérie immédiate de l'hyper centre piétonnier, l'implantation des bornes contribue au maintien et au développement des commerces de proximité dans le centre-ville. Ce dispositif réduit le nombre de véhicules à la recherche d'un stationnement. Subventions attribuées : DSIL ACV 2019 et 2020 : 52 060 €.

**Développement d'une nouvelle offre de transport en commun** (fiche action n°14) : action comprenant 2 axes : la mise en place d'une nouvelle offre de transport et d'une navette gratuite électrique pour améliorer l'accessibilité au centre-ville.

**Rationalisation du quartier piéton** (fiche action n°16) : cette action vise à sécuriser l'accès au quartier pour les piétons tout en permettant aux automobilistes et professionnels de continuer à exercer leurs activités.

**Etude stratégique Smart City** (fiche action n°18) : QBO a mené une étude stratégique permettant de positionner l'agglomération sur les enjeux de ville intelligente (étude flash réalisée par la Banque des territoires) sur les nouveaux usages pour les entreprises et les particuliers et les collectivités.

### SYNTHESE AXE 3

**Etat d'avancement :**

FA14 - DEVELOPPEMENT D'UNE NOUVELLE OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN : action réalisée

FA15 - DEVELOPPEMENT DES BORNES ARRET-MINUTE : action réalisée

FA16 - RATIONALISATION DU QUARTIER PIETON : : en cours de réalisation

FA17 - INGENIERIE ET RETRAITEMENT DES ESPACES PUBLICS : action réalisée

FA18 - ETUDE STRATEGIQUE - SMART CITY : action réalisée

**Subventions :**

- DSIL ACV : 1 909 617 €

- Région Bretagne : 301 284 €

### AXE 4 - AGIR POUR METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE

Une campagne de ravalement obligatoire, mise en œuvre dès 2018 concerne 2 axes stratégiques du cœur de ville. 41 des 56 façades identifiées de l'axe 1 (rues Kereon, du Chapeau Rouge, une partie de la rue de Douarnenez), ont été ravalées.

Montant des travaux : 765 164 € HT bénéficiant d'une subventions QBO de 181 080 €.

L'axe n°2 concernant les avenues de la gare et de la libération sera engagé en 2023 en articulation avec les travaux sur le quartier de la gare.

### SYNTHESE AXE 4

**Etat d'avancement :**

FA19 - OPERATION FACADES : en cours de réalisation

Pas de *subvention mobilisée*

### AXE 5 - AGIR POUR UN ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS, AUX SERVICES PUBLICS, À L'OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS

Quimper s'attache à assurer un dynamisme des grands équipements sur le territoire.

**Construction d'un bâtiment administratif** (fiche action n°20) : la collectivité a relogé en février 2023 une partie de ses services dans un immeuble administratif situé dans le quartier de la Providence. Cet équipement public de proximité en cœur de ville contribue ainsi à la requalification du quartier.

DSIL ACV 2020 : 1,4 M€

**Rénovation des Halles St François** (fiche action n°21) : le projet initial de rénovation a évolué depuis 2018 et les élus ont décidé de construire de nouvelles Halles au Moulin au Duc.

Le projet : 35 commerces au RDC, restaurant à l'étage.

Coût : 4,7 M€ HT

Début des travaux : fin 2023 / ouverture prévue au 2<sup>nd</sup> semestre 2025.

**AUTRES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE D'ACV** (sans fiches actions)

**Requalification de la place St François** : la construction de nouvelles halles gourmandes permet de lancer une réflexion sur la transformation de la structure des halles Saint-François pour offrir au centre historique une nouvelle place publique.

**SYNTHESE AXE 5**

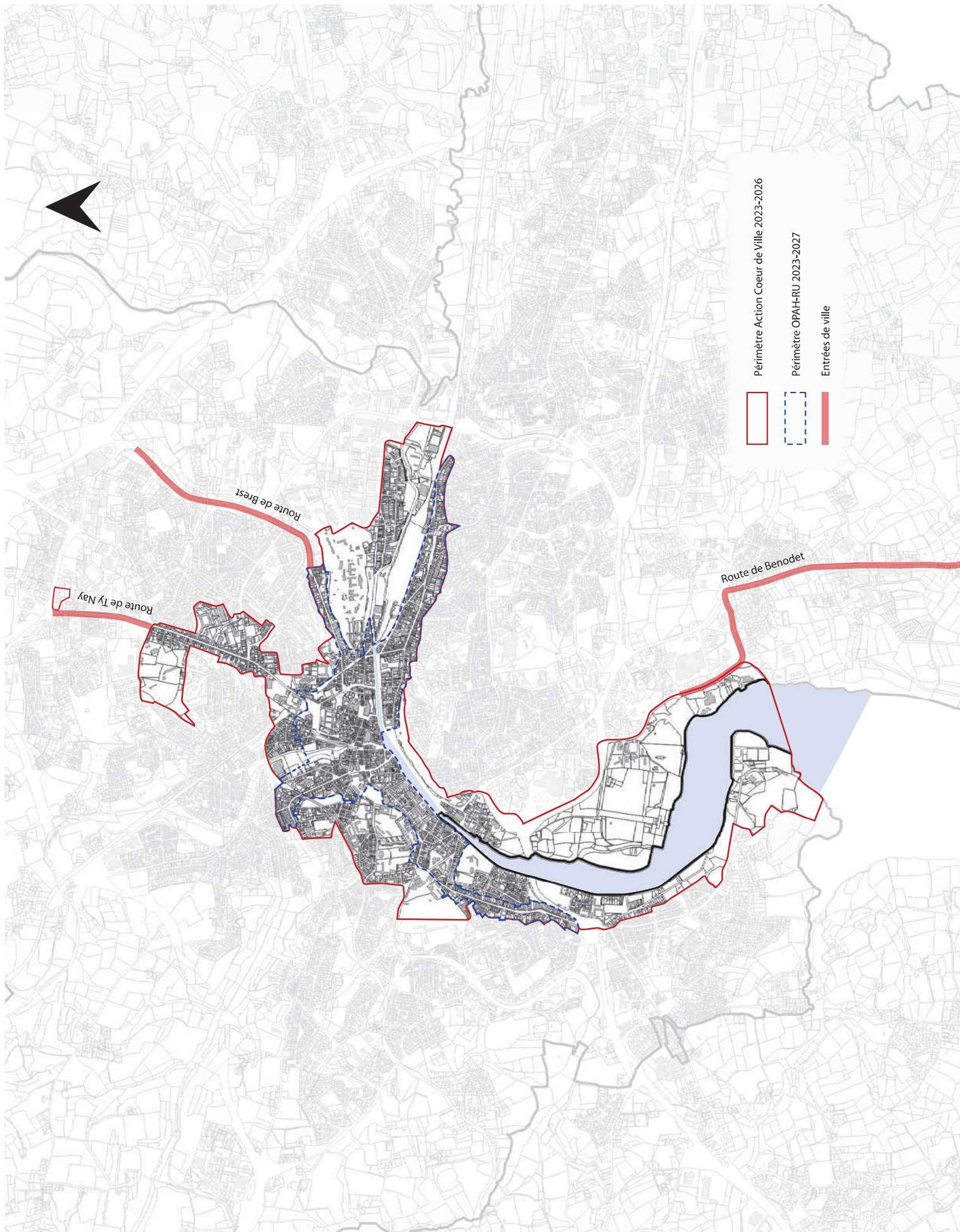
**Etat d'avancement :**

FA20 CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ADMINISTRATIF : action réalisée

FA21 RENOVATION COMPLETE DES HALLES SAINT FRANCOIS : en cours de réalisation

**Subvention :** DSIL ACV : 1,4 M €

## Annexe 2 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention



- Périmètre Action Coeur de Ville 2023-2026
- Périmètre OPAH-RU 2023-2027
- Entrées de ville

## Annexe 3 : Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'action

### **AXE 1 - DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION : VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT**

1. Requalification galerie Kereon
2. Opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH-RU)

### **AXE 2 - FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE**

3. Les halles gourmandes
4. Une auberge de jeunesse « nouvelle génération »\*
5. Entrée de ville nord : requalification d'une friche industrielle / retraitement des accès au centre-ville -route de Brest et boulevard Allende
6. Entrée de ville maritime : requalification du port du Corniguel / Creac'h gwen
7. Sonorisation numérique des rues
8. Plateforme numérique d'attractivité
9. Assises du commerce

### **AXE 3 - DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE ET LES MOBILITES DECARBONEES**

10. Aménagement quai de l'Odet
11. Logistique urbaine durable INTERLUD
12. Optimisation des parcs de stationnement existants

### **AXE 4 - AMENAGER DURABLEMENT L'ESPACE URBAIN ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER**

13. Étude place Saint-François
14. Site de Roz maria
15. Aménagement espace public eau blanche
16. Charte des terrasses
17. Enfouissement des points d'apport volontaire
18. Plan paysage

### **AXE 5 - CONSTITUER UN SOCLE DE SERVICES DANS CHAQUE VILLE**

19. Grande salle eau blanche
20. Rénovation énergétique du musée des beaux-arts
21. Hôtel des solidarités
22. Rénovation de l'école européenne supérieure d'art de Bretagne et création d'une maison de la jeunesse
23. Enseignement supérieur – implantation d'une école d'ingénieurs\*
24. Développement du territoire intelligent
25. Relocalisation de la crèche l'arche de Noé\*
26. Future cite sportive à Penvillers
27. Centre loisirs Kerogan\*

*\*Ces projets seront engagés sur la période 2023-2026. Les fiches actions seront rédigées et soumises au comité de projet dès que les projets seront finalisés.*

## FICHE ACTION N°1

TITRE DU PROJET	<b>REQUALIFICATION GALERIE KEREON</b>
TYPE DE PROJET	<i>ACTION</i>
AXE DE RATTACHEMENT	AXE 1 - DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION : VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT
DATE DE SIGNATURE	
DESCRIPTION GENERALE	L'état de la galerie Kereon impose une requalification urgente, profonde et durable de cet ensemble vital de centre-ville. La stratégie de reconquête de cet îlot stratégique est la maîtrise foncière publique, unique solution face à une situation financière et technique inextricable de la copropriété. C'est ainsi que les études menées en 2017 et 2018 ont permis d'élaborer un projet d'utilité publique répondant aux enjeux, tant sur le plan social, économique qu'urbanistique. Le projet retenu par Quimper Bretagne Occidentale et la ville de Quimper est la démolition et la reconstruction d'un bâtiment neuf dont la destination serait mixte (commerce/ tertiaire – à définir + 15 logements).
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la mixité fonctionnelle</li> <li>• Proposer des logements de qualité, adaptés aux besoins des résidents</li> <li>• Contribuer à la requalification et à la revitalisation du centre-ville en supprimant une friche commerciale dégradée</li> <li>• Intégrer le projet dans le tissu urbain existant/le mettre en valeur</li> </ul>
MAITRE D'OUVRAGE	QBO
PARTENAIRES LOCAUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>- VILLE DE QUIMPER</li> <li>- ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE</li> <li>- PREFECTURE DU FINISTERE</li> </ul>
COÛT TOTAL	3,2 M€
FINANCEMENTS PREVISIONNELS	Minoration EPF : 500 000 €  DSIL : 267 500 €  DEFICIT D'OPERATION PREVISIONNEL : 1,5 M€
DATE DE LANCEMENT	2025 : maîtrise foncière publique 2026 : travaux de déconstruction

DATE DE LIVRAISON	2027 : travaux de construction
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des délais fixés</li> <li>- Respect du budget prévisionnel</li> </ul>
INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part de logements (par type)</li> <li>- Nombre d'entreprises/commerces installées</li> </ul>



## FICHE ACTION N°2

TITRE DU PROJET	<b>Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain 2023 -2028</b>
TYPE DE PROJET	<i>ACTION</i>
AXE DE RATTACHEMENT	AXE 1 - DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION : VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT
DATE DE SIGNATURE	
DESCRIPTION GENERALE	<p>L'opération "Quimper, cœur de ville", Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a été lancée en octobre 2016 pour une durée de 5 ans et prolongée d'une année, afin d'enrayer le processus de déqualification et de restaurer la qualité résidentielle du centre-ville de Quimper.</p> <p>La stratégie d'intervention de Quimper Bretagne Occidentale allie l'incitation à la rénovation privée des immeubles et des logements, la mise en œuvre des procédures coercitives mobilisables en matière de lutte contre l'habitat indigne et les opérations de renouvellement urbain.</p> <p>L'OPAH-RU poursuit ces engagements pour la période 2023-2028.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les actions de lutte contre l'habitat indigne et dégradé</li> <li>• Répondre à la pénurie de logement locatif sur le centre-ville et maîtriser le peuplement</li> <li>• Améliorer les conditions d'habitat des habitants du centre-ville</li> <li>• Poursuivre les campagnes de ravalement obligatoires</li> </ul>
MAITRE D'OUVRAGE	QBO
PARTENAIRES LOCAUX	VILLE DE QUIMPER ANAH ACTION LOGEMENT BANQUE DES TERRITOIRES
COUT TOTAL	Investissement prévisionnel sur 5 ans de 13,4 M €
FINANCEMENTS PREVISIONNELS	<p>ANAH : 3 303 537 € : -ingénierie : 482 098€ -aides aux travaux pour propriétaires : 2 821 439 €</p> <p>QBO : 1 419 318 M€ : -ingénierie : 443 818 € -aides aux travaux pour propriétaires : 975 500 €</p>





### FICHE ACTION N°3

TITRE DU PROJET	<b>LES HALLES GOURMANDES</b>
TYPE DE PROJET	<i>ACTION</i>
AXE DE RATTACHEMENT	AXE 2 - FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE
DATE DE SIGNATURE	
DESCRIPTION GENERALE	<p>Au regard du mauvais état général des halles et de la baisse de son attractivité, la municipalité a décidé de la mise en œuvre de nouvelles halles gourmandes sur le site du Moulin Au Duc. De par leur positionnement, les futurs Halles profiteront, d'une part, au rapprochement de l'activité Halle avec le marché hebdomadaire, se développant le long de la rivière. D'autre part, cette opération permettra de générer, sur le plan des dynamiques urbaines, une extension des continuités commerciales et bouclages commerciaux qui font actuellement défaut, sur un site de qualité situé le long des rives du Steir, entrée historique du centre ancien. Ainsi, le projet prévoit un bâtiment contenant de nombreux espaces connectés entre eux qui pourront fonctionner de manière autonome :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un RDC comprenant les étals des commerçants et un espace de dégustation libre</li><li>- Un étage comprenant un restaurant et un espace polyvalent qui pourra accueillir des animations autour de la cuisine ou des associations</li><li>- Un rooftop</li></ul>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"><li>• Relancer l'attractivité et le dynamisme du centre-ville quimpérois</li><li>• Répondre aux nouvelles attentes de la société sur la dimension au bien manger</li><li>• Donner une nouvelle image à l'équipement et au quartier</li></ul>
MAITRE D'OUVRAGE	VILLE DE QUIMPER
PARTENAIRES LOCAUX	DSIL
COUT TOTAL	8.5M€ TTC valeur révisée estimée.
FINANCEMENTS PREVISIONNELS	DSIL ACV 2023 : 600 000 € ( <i>montant sollicité</i> )
DATE DE LANCEMENT	Début 2024 : Lancement du chantier de construction des halles

DATE DE LIVRAISON	Été 2025 : fin des travaux de construction des halles 2nd semestre 2025 : Ouverture des halles
INDICATEURS D'AVANCEMENT	- Respect des délais fixés

## FICHE ACTION N°5

TITRE DU PROJET	<b>ENTREE DE VILLE NORD – REQUALIFICATION D’UNE FRICHE INDUSTRIELLE</b>
TYPE DE PROJET	<i>ACTION</i>
AXE DE RATTACHEMENT	AXE 2 - FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE
DATE DE SIGNATURE	
DESCRIPTION GENERALE	Depuis 2016, QBO constitue une réserve foncière secteur de Ty Nay, situé à l’entrée nord de la ville à proximité direct de l’échangeur (RN Brest-Nantes). Le projet consiste à transformer cette friche industrielle en une zone tertiaire dynamique tout en affirmant le rôle du secteur en tant que pôle administratif et en optimisant des terrains disponibles.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affirmer le secteur de Ty Nay comme cité administrative structurante</li> <li>• Poursuivre la densification et optimiser foncière</li> <li>• Développer le potentiel tertiaire du secteur</li> </ul>
MAITRE D’OUVRAGE	QBO
PARTENAIRES LOCAUX	
COÛT TOTAL	<p>1 371 040 €</p> <p>→ Acquisition : 1 000 000 €</p> <p>→ Déconstruction (y compris dépollution) : 371 040 €</p>
FINANCEMENTS PREVISIONNELS	
DATE DE LANCEMENT	2023 : lancement procédure de concession / appel d’offre
DATE DE LIVRAISON	
INDICATEURS D’AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des délais fixés</li> <li>- Respect du budget prévisionnel</li> </ul>
INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Superficie requalifiée en zone tertiaire</li> <li>- Nombre d’entreprises ou activités tertiaires implantées</li> <li>- Investissements réalisés</li> </ul>





## FICHE ACTION N°6

TITRE DU PROJET	<b>ENTREE DE VILLE MARITIME</b>
TYPE DE PROJET	<i>ACTION</i>
AXE DE RATTACHEMENT	AXE 2 - FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE
DATE DE SIGNATURE	
DESCRIPTION GENERALE	<p>Le port industriel du Corniguel à l'Ouest de l'Odet, et la base nautique de Créac'h Gwen, à l'Est de l'Odet, marquent l'entrée maritime du Sud de la ville de Quimper. Equipements structurants, le port et la base nautique participent à affirmer la vocation maritime et portuaire de Quimper.</p> <p>Le projet et entrepris par QBO vise à exploiter pleinement le potentiel de ces deux sites en mettant en valeur leur emplacement stratégique à l'enclenche du centre-ville et leur connexion au bassin maritime.</p> <p>Pour le port du Corniguel, cela implique la requalification des installations portuaires, en conciliant la préservation de sa vocation industrielle tout en ouvrant davantage le site au public. Des travaux de consolidation du mur des anciens chaix, la réfection des quais, la création d'une cale de mise à l'eau et la construction d'une estacade font partie des mesures envisagées.</p> <p>Quant à la base nautique de Créac'h Gwen, l'objectif est de développer les activités nautiques en créant une zone de mouillage et en aménagement des points d'accès tels qu'une cale et un quai.</p>
OBJECTIFS	<p>Corniguel :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Conforter la dynamique portuaire</li><li>• Contribuer à la découverte de l'Odet : pour les résidents et les touristes</li></ul> <p>Creac'h Gwen :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Développer les activités nautiques</li></ul>
MAITRE D'OUVRAGE	QBO
PARTENAIRES LOCAUX	
COÛT TOTAL	3 020 000 €

FINANCEMENTS PREVISIONNELS	Corniguel : 3M€ Créac'h Gwen : 20 000 €
DATE DE LANCEMENT	2024
DATE DE LIVRAISON	2026
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des délais fixés</li> <li>- Respect du budget prévisionnel</li> </ul>
INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'occupation des nouveaux aménagements</li> <li>- Nombre de visiteurs ou utilisateurs du site après réouverture au public/fréquentation de la base nautique</li> <li>- Nombre d'activités nautiques proposées</li> </ul>



## FICHE ACTION N°7

TITRE DU PROJET	<b>SONORISATION NUMERIQUE DES RUES</b>
TYPE DE PROJET	<i>ACTION</i>
AXE DE RATTACHEMENT	AXE 2 - FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE
DATE DE SIGNATURE	
DESCRIPTION GENERALE	Ce projet s'inscrit dans l'étude des besoins numériques de Quimper Bretagne Occidentale, dans le but de moderniser la sonorisation des rues. Il prévoit la transition d'un système analogique à un système numérique de type Smart City. Cette évolution permettra d'ouvrir de nouvelles possibilités d'utilisation, telles que l'animation, la sécurité, la diffusion d'informations sur la prévention des inondations, la communication des événements locaux et la fourniture de supports pour les guides touristiques.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer d'un outil de communication efficace</li> <li>• Renforcer son statut de ville intelligente (Smart City)</li> <li>• Améliorer la gestion urbaine (faciliter la gestion et la coordination des activités urbaines)</li> </ul>
MAITRE D'OUVRAGE	VILLE DE QUIMPER
PARTENAIRES LOCAUX	
COUT TOTAL	Déploiement du dispositif : estimation 612 310 € HT AMO : 10 000 €
FINANCEMENTS PREVISIONNELS	
DATE DE LANCEMENT	Juin-juillet 2023 : restitution étude qualification des besoins et propositions d'un ou des périmètres de déploiement 2024 : déploiement
DATE DE LIVRAISON	
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des délais fixés</li> <li>- Respect du budget prévisionnel</li> </ul>
INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Couverture sonore dans les rues équipées de la sonorisation (en termes de portée et d'intensité)</li> <li>- Utilisation polyvalente : nombre et diversité d'usages de la sonorisation</li> </ul>





## FICHE ACTION N°8

TITRE DU PROJET	<b>PLATEFORME NUMERIQUE D'ATTRACTIVITE</b>
TYPE DE PROJET	<i>ACTION</i>
AXE DE RATTACHEMENT	AXE 2 - FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE
DATE DE SIGNATURE	
DESCRIPTION GENERALE	Le projet de la plateforme numérique d'attractivité vise à soutenir et promouvoir les commerces de la ville de Quimper. Initié dans le contexte de la pandémie de COVID-19, cette plateforme a été mise en place en réponse aux défis rencontrés par les commerçants locaux pendant cette période. Toutefois, le projet ne se limite pas à cette situation particulière et vise à évoluer pour devenir une référence incontournable dans la mise en valeur des commerçants quimpérois.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser les commerçants quimpérois</li> </ul>
MAITRE D'OUVRAGE	VILLE DE QUIMPER
PARTENAIRES LOCAUX	
COUT TOTAL	<p>Etude : 60 000 € HT</p> <p>Dépenses fonctionnement : le fonctionnement de cette plateforme sera assuré par la conseillère numérique</p>
FINANCEMENTS PREVISIONNELS	
DATE DE LANCEMENT	<p>Mi-avril 2023 : appel d'offre attribué à la société Concept Brest</p> <p>23 octobre 2023 : lancement opérationnel (lors des assises du commerce)</p>
DATE DE LIVRAISON	
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des délais fixés</li> <li>- Respect du budget prévisionnel</li> </ul>
INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de participation des commerçants (nombre de commerçants inscrit)</li> <li>- Taux de fréquentation en ligne</li> <li>- Taux de satisfaction commerçants/clients</li> <li>- Volume de vente générées via la plateforme</li> </ul>





## FICHE ACTION N°9

TITRE DU PROJET	<b>ASSISES DU COMMERCE</b>
TYPE DE PROJET	<i>ACTION</i>
AXE DE RATTACHEMENT	AXE 2 - FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE
DATE DE SIGNATURE	
DESCRIPTION GENERALE	Les assises du commerce visent à revitaliser et développer le commerce local de la ville. Il s'agit d'une démarche participative réunissant commerçants, habitants et acteurs économiques. L'objectif est d'améliorer l'attractivité du commerce, favoriser l'innovation et renforcer la coopération entre les acteurs. Les thématiques abordées incluent l'aménagement urbain, la digitalisation, l'animation commerciale et la communication. Le projet aboutit à un plan d'actions concret pour dynamiser le secteur commercial et promouvoir l'identité de Quimper.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer l'attractivité du commerce</li><li>• Favoriser l'innovation</li><li>• Renforcer la coopération entre les acteurs</li><li>• Promouvoir l'identité de quimper</li></ul>
MAITRE D'OUVRAGE	
PARTENAIRES LOCAUX	
COÛT TOTAL	
FINANCEMENTS PREVISIONNELS	
DATE DE LANCEMENT	23/10/2023 : point d'étape sur le commerce quimpérois – analyse de l'offre et de la demande
DATE DE LIVRAISON	
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"><li>- Respect des délais fixés</li><li>- Respect du budget prévisionnel</li></ul>
INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"><li>- Taux de participation aux événements commerciaux</li><li>- Diversification de l'offre commerciale</li></ul>





## FICHE ACTION N°10

TITRE DU PROJET	<b>AMENAGEMENT DES QUAIS DE L'ODET</b>
TYPE DE PROJET	<i>Action</i>
AXE DE RATTACHEMENT	AXE 3 - DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE ET LES MOBILITES DECARBONEES
DATE DE SIGNATURE	
DESCRIPTION GENERALE	<p>Les quais de l'Odet qui font partie du patrimoine historique, naturel et végétal de Quimper, sont un axe de circulation structurant de Quimper. Pour valoriser ce patrimoine et faciliter et sécuriser tous les types de déplacements sur ce secteur, la ville a engagé un programme d'aménagement global des quais qui s'appuie sur trois axes principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La création d'une piste cyclable bidirectionnelle</li><li>- La construction d'un nouveau pont du théâtre</li><li>- L'aménagement du trottoir boulevard Kerguelen avec la reconstitution d'un alignement d'arbre</li></ul>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en valeur et animer les quais</li><li>• Mettre en œuvre d'une continuité piétonne vers la rue Ste Catherine</li><li>• Remettre en état les ponts Saint-François et Sainte Catherine</li></ul>
MAITRE D'OUVRAGE	VILLE DE QUIMPER
PARTENAIRES LOCAUX	QBO
COUT TOTAL	8.7M TTC valeur juin 2022 dont 6,8 millions € HT cout travaux (phase AVP).
FINANCEMENTS PREVISIONNELS	Fonds mobilité active (candidature) : 530 000€ Région, CD 29, FEDER : mobilité DSIL ACV 2024
DATE DE LANCEMENT	Travaux : juin-2024
DATE DE LIVRAISON	Mi-2025 : mise en service de la piste cyclable Début 2026 : achèvement complet des travaux

INDICATEURS D'AVANCEMENT	<p>Respect des délais fixés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Juin 2022 : validation de principe du conseil municipal</li> <li>- Actuellement : Avant-projet en cours d'achèvement</li> <li>- Juillet 2024 : passation des marchés de travaux</li> <li>- Septembre 2024 : démarrage des travaux</li> <li>- Juin 2025 : mise en service de la piste cyclable</li> <li>- 2027 : achèvement complet des travaux</li> </ul> <p>Respect du budget prévisionnel</p>
INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des déplacements doux</li> <li>- Nombre kilomètre piste cyclable créé</li> <li>- Nombre de réunion de concertation</li> </ul>



## FICHE ACTION N°11

TITRE DU PROJET	<b>CHARTRE DE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE - INTERLUD</b>
TYPE DE PROJET	<i>ETUDE et ACTION</i>
AXE DE RATTACHEMENT	AXE 3 - DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE ET LES MOBILITES DECARBONEES
DATE DE SIGNATURE	
DESCRIPTION GENERALE	<p>La croissance du commerce en ligne et des besoins logistiques associés peut entraîner des externalités négatives telles que l'occupation excessive de l'espace public, les nuisances sonores et les émissions de gaz à effet de serre. Dans ce contexte, le projet propose une approche concertée pour développer une logistique urbaine durable, décarbonée et économe en énergie.</p> <p>Ainsi le projet comprend l'élaboration d'une charte de logistique urbaine durable inscrivant les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'accompagnement des entreprises et transporteurs volontaires dans l'expérimentation de la cyclo-logistique</li><li>- La création d'un groupe de travail réunissant divers acteurs pour discuter des problématiques liées à la logistique urbaine</li><li>- L'étude de la création de zones d'accueil pour les livreurs</li><li>- La mise en place de points de regroupement pour certaines catégories de livraisons</li><li>- L'accompagnement et la communication auprès des entreprises locales sur les enjeux de la transition énergétique et les solutions existantes</li></ul>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcer la planification et la coordination des activités logistiques</li><li>• Sensibiliser et accompagner les acteurs économiques dans l'adoption de pratiques de logistiques urbaine durable</li><li>• Promouvoir un transport de marchandise décarboné</li></ul>
MAITRE D'OUVRAGE	QBO
PARTENAIRES LOCAUX	La Poste, transporteurs locaux (GLS, Geodis, France Boisson, etc.).
COUT TOTAL	Frais d'études par un BE extérieur : 30 000 € HT.
FINANCEMENTS PREVISIONNELS	

DATE DE LANCEMENT	Début 2024
DATE DE LIVRAISON	Fin 2025.
INDICATEURS D'AVANCEMENT	Rédaction et validation de la charte : Eté 2023 Signature de la charte : trimestre 4 de l'année 2023
INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage de véhicules de livraison utilisant des sources d'énergie décarbonées</li> <li>- Nombre de point de recharges</li> <li>- Nombre d'entreprises accompagnée</li> </ul>

## FICHE ACTION N°12

TITRE DU PROJET	<b>OPTIMISATION DES PARCS DE STATIONNEMENT EXISTANTS</b>
TYPE DE PROJET	<i>ACTION</i>
AXE DE RATTACHEMENT	AXE 3 - DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE ET LES MOBILITES DECARBONEES
DATE DE SIGNATURE	
DESCRIPTION GENERALE	Refonte du jalonnement dynamique, amélioration de l'accueil des usagers et développement d'équipement IRVE et vélo.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fluidifier la circulation en centre-ville en orientant les visiteurs vers les parkings en ouvrage, enclos ou de proximité.</li> <li>• Améliorer les conditions d'accueil en améliorant la sécurité des usagers et en repositionnant les emplacements PMR, en équipant les parcs d'Infrastructures de Rechargement de Véhicules Electriques (IRVE) et d'espaces sécurisés pour les vélos.</li> </ul>
MAITRE D'OUVRAGE	VILLE DE QUIMPER
PARTENAIRES LOCAUX	
COUT TOTAL	Jalonnement : 500 K€ Amélioration de l'accueil : 200 K€ Equipement IRVE et vélos : 500 K€
FINANCEMENTS PREVISIONNELS	
DATE DE LANCEMENT	Janvier 2024
DATE DE LIVRAISON	Juin 2024 à juin 2025
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des délais fixés</li> <li>- Respect du budget prévisionnel</li> </ul>
INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de réduction de la circulation automobile ne centre-ville</li> <li>- Nombre de bornes de recharges/espaces sécurisés pour les vélos</li> </ul>



## FICHE ACTION N°13

TITRE DU PROJET	<b>PLACE SAINT-FRANCOIS</b>
TYPE DE PROJET	<i>ACTION</i>
AXE DE RATTACHEMENT	AXE 4 - AMENAGER DURABLEMENT L'ESPACE URBAIN ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER
DATE DE SIGNATURE	
DESCRIPTION GENERALE	En parallèle de la construction des nouvelles Halles Gourmandes, la municipalité a confirmé son ambition de créer une nouvelle place, une fois les halles Saint-François libérées, faisant partie intégrante de la vision d'un nouveau centre-ville qui s'épanouit les longs des quais de l'Odet et du Steir. Il s'agit de développer cette vision dans un projet qui tiendra compte de toutes les dimensions sociales, historiques et techniques.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter un poumon vert au centre-ville avec une réflexion sur la végétalisation de l'espace public</li> <li>• Développer l'hyper centre piétonnier avec une nouvelle place centrale</li> <li>• Créer de nouvelles interactions avec les trames commerçantes existantes, les autres places et les projets à venir comme celle de la galerie Kéréon</li> <li>• Réfléchir à la notion de place vivante le jour et la nuit</li> <li>• Valoriser les berges du steir</li> </ul>
MAITRE D'OUVRAGE	VILLE DE QUIMPER
PARTENAIRES LOCAUX	
COUT TOTAL	L'étude pré-opérationnelle est estimée à 65k€ Coût du projet est estimé à 4,5M€
FINANCEMENTS PREVISIONNELS	
DATE DE LANCEMENT	Fin 2025/2026 : lancement du chantier de la Place Saint-François, après ouverture des nouvelles Halles gourmandes du Moulin au Duc.
DATE DE LIVRAISON	A confirmer
INDICATEURS D'AVANCEMENT	Juillet 2023 : agora show / participation citoyenne ouverte Septembre 2023 : Lancement de l'étude pré-opérationnelle et de programmation et concertation du public

INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des flux piétonniers sur la nouvelle place (nombre de piétons qui utilisent la place comme zone de passage ou d'activité, à différents moments de la journée)</li> <li>- Suivre du nombre d'évènements et activités organisés sur la place.</li> <li>- Connectivité et intégration : évaluer la connectivité de nouvelle place avec les autres parties du centre-ville, les trames commerciales existantes et les projets urbains environnants.</li> </ul>
-------------------------	---

## FICHE ACTION N°14

TITRE DU PROJET	<b>ROZ MARIA</b>
TYPE DE PROJET	<i>ETUDE</i>
AXE DE RATTACHEMENT	AXE 4 - AMENAGER DURABLEMENT L'ESPACE URBAIN ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER
DATE DE SIGNATURE	
DESCRIPTION GENERALE	La ville de Quimper a acquis le site de Roz Maria en 2022, comprenant plusieurs bâtiments et un parc. Dans le cadre du réaménagement de cette zone d'entrée de ville, la ville a participé au concours Européen d'architecture. Le projet vise à développer une approche à la fois prospective et opérationnelle pour revitaliser la zone et répondre aux besoins de la communauté. Une méthodologie spécifique a été mise en place pour favoriser un aménagement harmonieux à long terme, tout en identifiant des actions concrètes à court et moyen terme. L'objectif est de créer un environnement attractif et durable, préservant le patrimoine architectural et naturel de la région.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requalifier une friche</li> <li>• Aménager une entrée de ville</li> <li>• Assurer les continuités paysagères et la biodiversité</li> <li>• Impliquer la communauté locale</li> </ul>
MAITRE D'OUVRAGE	VILLE DE QUIMPER
PARTENAIRES LOCAUX	
COÛT TOTAL	Acquisition du site : 1,6 millions € Concours Européen : 75 000 € Mission schéma prospectif : 27 000 € TTC Coûts de démolition et d'aménagement : à chiffrer
FINANCEMENTS PREVISIONNELS	<i>A définir</i>
DATE DE LANCEMENT	2023 : étude urbaine, plan guide 2024 : travaux de préfiguration, déconstruction, aménagement paysager, occupation temporaire
DATE DE LIVRAISON	

INDICATEURS D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"><li>- Respect des délais fixés</li><li>- Respect du budget prévisionnel</li></ul>
INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'ateliers publics</li><li>- Niveau de satisfaction des résidents</li></ul>

## FICHE ACTION N°15

TITRE DU PROJET	<b>ESPACE PUBLIC EAU BLANCHE</b>
TYPE DE PROJET	<i>ACTION</i>
AXE DE RATTACHEMENT	AXE 4 - AMENAGER DURABLEMENT L'ESPACE URBAIN ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER
DATE DE SIGNATURE	
DESCRIPTION GENERALE	<p>Le projet de l'Eau Blanche accompagne l'installation de la grande salle, nouvel équipement public destiné à accueillir la tenue d'évènements et de compétitions sportives. Pour l'accompagner, les diverses parcelles en friches et pour certaines qui seront dépolluées viennent d'être redessinées en divers secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les allées de l'Eau Blanche, au sud-ouest du site, stationnements et lieu des possibles permettant la tenue d'évènements en extérieurs,</li> <li>- Les clairières de l'Odet au nord, aménagé en parc urbain, sportif (skate-park et agrès) et de jeux pour enfants,</li> <li>- Le parvis de la Grande salle, au sud-est du site, mettant en scène le futur équipement,</li> <li>- Le parking sportif dont une partie des stationnements est mutualisée avec des terrains de baskets.</li> </ul>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépolluer une friche urbaine et ferroviaire</li> <li>• Offrir un nouvel espace de vie diversifié à la population : parc urbain et sportif, espace d'évènements</li> <li>• Donner une épaisseur et des vues sur l'Odet</li> </ul>
MAITRE D'OUVRAGE	QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE
PARTENAIRES LOCAUX	
COUT TOTAL	17.6 M€ HT dont 3.2M de couts de dépollution des sols.
FINANCEMENTS PREVISIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ADEME Etudes (dépollution) : 0.22M</li> <li>- ADEME TRAVAUX (dépollution) : 1.4M</li> <li>- Etat : Fond vert recyclage urbain et renaturation : 1M</li> <li>- Région/Feder :1M en cours d'étude</li> <li>- Département : 1M</li> </ul>
DATE DE LANCEMENT	Eté 2023 : Début du chantier des travaux d'aménagement – phase 1
DATE DE LIVRAISON	Eté 2025 : Livraison de la phase 1 (hors aménagement définitif de la clairière et des travaux de la rue Lebon) de l'Eau Blanche

INDICATEURS D'AVANCEMENT	Respect des délais fixés - Début 2023 : dépôt PA
	- Avril/mai 2023 : PPVE - Juin 2023 Début travaux dépollution - Juillet 2023 Notification AO phase 1 travaux d'aménagement  Respect du budget prévisionnel
INDICATEURS DE RESULTAT	- Evaluation de la variété des activités proposées (nombre/catégories d'activités) - Enquête sur la perception des habitants concernant l'amélioration de l'espace public, l'offre de vues sur l'Odet et l'impact du projet sur la qualité de vie - Superficie totale des parcelles réaménagées pour accueillir de nouveaux espaces de vie

## FICHE ACTION N°16

TITRE DU PROJET	<b>CHARTRE DES TERRASSES</b>
TYPE DE PROJET	<i>ACTION</i>
AXE DE RATTACHEMENT	AXE 4 - AMENAGER DURABLEMENT L'ESPACE URBAIN ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER
DATE DE SIGNATURE	
DESCRIPTION GENERALE	Le projet de la Charte des Terrasses consiste à réguler l'occupation des espaces publics par les terrasses afin de concilier le respect du patrimoine, l'activité commerciale et la valorisation de l'espace public. L'objectif est de créer un cadre réglementaire clair, d'établir des règles d'aménagement et d'accessibilité, et de fournir aux commerçants un guide pratique pour gérer efficacement leurs terrasses. La démarche est participative, impliquant les commerçants, la municipalité et l'Architecte des Bâtiments de France. Le déploiement se fera de manière progressive, avec une phase pilote et une extension ultérieure. Des sanctions seront prévues en cas de non-respect de la Charte. En résumé, le projet vise à créer un environnement harmonieux et fonctionnel pour les terrasses, tout en préservant l'identité des quartiers et en favorisant le dynamisme commercial.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'attractivité des terrasses</li> <li>• Améliorer l'accessibilité des espaces publics</li> <li>• Valoriser l'identité patrimoniale du centre-ville</li> <li>• Impliquer les acteurs concernés afin de prendre en compte leurs besoins et leurs avis dans l'élaboration de la charte</li> <li>• Apaiser les usages</li> </ul>
MAITRE D'OUVRAGE	VILLE DE QUIMPER
PARTENAIRES LOCAUX	UDAP
COUT TOTAL	A définir
FINANCEMENTS PREVISIONNELS	A définir
DATE DE LANCEMENT	Concertation : automne 2024
DATE DE LIVRAISON	Mise en vigueur de la charte : 2025
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des délais fixés</li> <li>- Respect du budget prévisionnel</li> </ul>

INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de terrasses conformes aux règles établies dans la Charte</li><li>- Taux de conformité des terrasses aux normes d'aménagement et d'accessibilité</li><li>- Taux de respect des sanctions en cas de non-respect des règles de la Charte</li><li>- Taux de satisfaction des commerçants</li></ul>
-------------------------	--



## FICHE ACTION N°17

TITRE DU PROJET	<b>ENFOUISSEMENT DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE</b>
TYPE DE PROJET	<i>ACTION</i>
AXE DE RATTACHEMENT	AXE 4 - AMENAGER DURABLEMENT L'ESPACE URBAIN ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER
DATE DE SIGNATURE	
DESCRIPTION GENERALE	Quimper Bretagne Occidentale expérimente la mise en place de points d'apports volontaires multiflux afin d'améliorer la gestion des déchets dans l'hypercentre de Quimper. L'expérimentation a permis d'évaluer l'efficacité du système de collecte et de prévoir le déploiement des points d'apport volontaire dans le centre historique.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Optimiser le tri des déchets et améliorer la propreté</li> <li>• Respecter les contraintes techniques et l'accessibilité des riverains et commerçants</li> <li>• Valoriser, embellir le centre-ville historique</li> </ul>
MAITRE D'OUVRAGE	QBO
PARTENAIRES LOCAUX	
COUT TOTAL	Travaux pour 5 sites d'enfouissement : 575 000 € HT + coûts d'aménagement d'espace public : espaces verts éventuels et réfection du dallage : VQ
FINANCEMENTS PREVISIONNELS	A définir
DATE DE LANCEMENT	2024
DATE DE LIVRAISON	
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des délais fixés</li> <li>- Respect du budget prévisionnel</li> </ul>
INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau de propreté des espaces publics autour des points d'apport volontaire (indicateurs visuels ou enquêtes de satisfaction)</li> <li>- Qualité du tri sélectif (en termes de pourcentage d'erreurs de tri ou de contamination dans les flux connectés)</li> <li>- Conformité aux normes d'accessibilité</li> </ul>



## FICHE ACTION N°18

TITRE DU PROJET	<b>Plan de Paysage de Quimper</b>
TYPE DE PROJET	ACTION
AXE DE RATTACHEMENT	AXE 4 - AMENAGER DURABLEMENT L'ESPACE URBAIN ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER
DATE DE SIGNATURE	
DESCRIPTION GENERALE	La ville de Quimper, lauréate de l'appel à projets « plan paysage 2022 », met en œuvre cette démarche se traduisant par la réalisation d'un diagnostic paysager du territoire, la définition d'objectifs de qualité paysagère (OQP) et un plan d'actions permettant d'atteindre ces objectifs.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en valeur les paysages pour renforcer l'attractivité du territoire en le révélant au plus grand nombre ;</li> <li>- assurer une préservation des ressources naturelles, en identifiant les réservoirs de biodiversité, contribuant ainsi à la transition écologique du territoire ;</li> <li>- développer les espaces de nature et les trames verte, bleue et noire pour renforcer la résilience du territoire ;</li> <li>- co-construire une politique publique du paysage ambitieuse avec les publics et les acteurs du territoire.</li> </ul>
MAITRE D'OUVRAGE	Ville de Quimper
PARTENAIRES LOCAUX	Etat
COUT TOTAL	100 000 €TTC
FINANCEMENTS PREVISIONNELS	
DATE DE LANCEMENT	2023
DATE DE LIVRAISON	2025
INDICATEURS D'AVANCEMENT	Travail divisé en 3 phases principales, la réalisation d'une phase validée par le comité de pilotage entraîne le déclenchement de la suivante.
INDICATEURS DE RESULTAT	Validation par les instances (conseil municipal)





## FICHE ACTION N°19

TITRE DU PROJET	<b>GRANDE SALLE EAU BLANCHE</b>
TYPE DE PROJET	<i>ACTION</i>
AXE DE RATTACHEMENT	AXE 5 - CONSTITUER UN SOCLE DE SERVICES DANS CHAQUE VILLE
DATE DE SIGNATURE	
DESCRIPTION GENERALE	<p>Au titre des grands projets portés par QBO contribuant au rayonnement de l'agglomération, figure le projet de réalisation d'une grande salle événementielle, de grande capacité, à vocation principalement sportive sur le secteur de l'eau blanche afin de répondre prioritairement aux besoins du sport professionnel de haut niveau. Le projet comprend également la réalisation d'une salle annexe de type gymnase, qui servira notamment d'espace d'échauffement et d'entraînement.</p> <p>Le projet prévoit en outre un classement initial de l'équipement en type L permettant une flexibilité d'utilisation entre vocations sportives mais aussi culturelles.</p> <p>Ce projet sera exemplaire en matière d'environnement en favorisant l'efficacité énergétique, l'utilisation de matériaux durables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"><li>• Contribuer au rayonnement de l'agglomération</li><li>• Constituer un vecteur qui contribue à fédérer le tissu économique du territoire</li><li>• Répondre aux besoins du sport professionnel de haut niveau actif sur le territoire</li><li>• Réaliser un projet exemplaire en matière d'environnement</li><li>• Compléter l'offre culturelle</li></ul>
MAITRE D'OUVRAGE	QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE
PARTENAIRES LOCAUX	
COUT TOTAL	27.7M €TTC (valeur révisée estimée)
FINANCEMENTS PREVISIONNELS	ETAT D.S.I.L. ACV : 1.5M Région : 3M Département : 4M

DATE DE LANCEMENT	Juillet 2023 : signature marchés travaux Septembre-octobre 2023 : travaux
DATE DE LIVRAISON	Achèvement des travaux : aout 2025
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décembre 2022 : validation de l'APD par le conseil Communautaire</li> <li>- Actuellement : analyse candidatures marché travaux</li> <li>- Juillet 2023 : passation des marchés de travaux</li> <li>- Septembre -octobre 2023 : démarrage des travaux</li> <li>- Été 2025 : achèvement des travaux et mise en service de la grande salle.</li> </ul>
INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquentation de la grande salle et de la salle annexe (nombre total de spectateurs ou visiteurs accueillis dans la grande salle)</li> <li>- Nombre d'évènements sportifs, culturels organisés</li> </ul>



## FICHE ACTION N°20

TITRE DU PROJET	<b>RENOVATION ENERGETIQUE DU MUSEE DES BEAUX-ARTS</b>
TYPE DE PROJET	<i>ACTION</i>
AXE DE RATTACHEMENT	AXE 5 - CONSTITUER UN SOCLE DE SERVICES DANS CHAQUE VILLE
DATE DE SIGNATURE	
DESCRIPTION GENERALE	<p>Le musée des Beaux-Arts est le site le plus énergivore du patrimoine bâti de la commune de Quimper. Pour assurer son bon fonctionnement énergétique, hygrothermique et maintenir des conditions optimales pour la conservation des œuvres, une intervention globale s'impose. Dans cette optique, la ville de Quimper a mis en place un contrat de performance énergétique en 2022 qui permet de garantir une maîtrise de la consommation énergétique du musée après les travaux. Parallèlement, la ville de Quimper envisage également des travaux d'extension du musée pour répondre aux besoins croissants de valorisation culturelle et artistique.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer la performance énergétique du musée</li><li>• Atteindre les objectifs du décret tertiaire issu de la loi ELAN 2018</li><li>• Améliorer les conditions hygrothermiques afin de conserver correctement les œuvres</li></ul>
MAITRE D'OUVRAGE	VILLE DE QUIMPER
PARTENAIRES LOCAUX	
COÛT TOTAL	1, 7 M€ HT
FINANCEMENTS PREVISIONNELS	<ul style="list-style-type: none"><li>- CD 29 : 250 000 €</li><li>- DSIL 2023 : 500 000 €</li></ul>
DATE DE LANCEMENT	Avril 2023 : consultations entreprises Janvier 2024 : études Septembre 2024 : travaux
DATE DE LIVRAISON	Mai à juillet 2025 : réouverture du musée
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"><li>- Respect des délais fixés</li><li>- Respect du budget prévisionnel</li></ul>
INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"><li>- Consommation énergétique globale</li><li>- Analyse des fluctuations hydrométrique et thermique sur une période donnée</li></ul>





## FICHE ACTION N°21

TITRE DU PROJET	<b>HOTEL DES SOLIDARITES</b>
TYPE DE PROJET	<i>ACTION</i>
AXE DE RATTACHEMENT	AXE 5 - CONSTITUER UN SOCLE DE SERVICES DANS CHAQUE VILLE
DATE DE SIGNATURE	
DESCRIPTION GENERALE	<p>Le CCAS est un établissement public communal compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale. Il anime à ce titre une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.</p> <p>Une réflexion a été engagée depuis 2020 par la municipalité pour revitaliser l'hôtel des Solidarités qui vise à repenser les services du CCAS pour répondre aux défis contemporains, en utilisant une approche novatrice basée sur le design de service public et en impliquant toutes les parties concernées. L'ambition est de créer un environnement inclusif, centré sur les besoins des usagers et favorisant la coordination et la communication entre les acteurs sociaux du territoire.</p> <p>Afin de créer un lieu des solidarités solidement ancré en cœur de ville, les élus ont validé le maintien du projet sur le site historique et de l'étendre sur les parcelles contiguës récemment acquises :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Destruction de l'hôtel social actuel, végétalisation de l'emplacement et réimplantation dans les bâtiments existants rue Etienne Gourmelen</li><li>- Rénovation de l'ex bâtiment de la DDFIP</li></ul>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer l'accueil et la prise en charge du public</li><li>• S'adapter aux évolutions des besoins sociaux du territoire</li><li>• Favoriser la coordination et la communication entre les acteurs sociaux</li></ul>
MAITRE D'OUVRAGE	VILLE DE QUIMPER
PARTENAIRES LOCAUX	
COUT TOTAL	9 M€ HT

FINANCEMENTS PREVISIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2023 : acquisition et programmation (700 000€ ? + 50 000 €)</li> <li>- 2024 : Etudes de MOE : 400 000 €</li> <li>- 2025 : MOE et début Travaux : 1 250 000 €</li> <li>- 2026 : 3 700 000 €</li> <li>- 2027 : 2 500 000 €</li> <li>- 2028 : soldes : 400 000 €</li> </ul>
DATE DE LANCEMENT	2023 : étude de programmation
DATE DE LIVRAISON	2027 : fin des travaux
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des délais fixés</li> </ul>
INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps d'attente moyen pour la pris en charge</li> <li>- Nombres et types de services proposés</li> <li>- Nombre de partenariats établis entre le CCAS et les autres acteurs sociaux du territoire</li> </ul>



## FICHE ACTION N°22

TITRE DU PROJET	<b>RENOVATION EESAB ET AMENAGEMENT MAISON DE LA JEUNESSE</b>
TYPE DE PROJET	<i>ACTION</i>
AXE DE RATTACHEMENT	AXE 5 - CONSTITUER UN SOCLE DE SERVICES DANS CHAQUE VILLE
DATE DE SIGNATURE	
DESCRIPTION GENERALE	<p>Dans une problématique liée à la sécurité incendie de l'EESAB, ainsi qu'à son efficacité énergétique, il est nécessaire de mettre en conformité la structure avec la réglementation en vigueur.</p> <p>En parallèle, dans le cadre de la politique jeunesse 16-26 ans de Quimper Bretagne Occidentale, le projet vise à répondre au manque de lieux d'accueil favorisant les rencontres, les échanges et l'accompagnement des jeunes. Pour cela, un groupe pilote composé de jeunes du territoire a été créé afin de proposer des fonctionnalités pour cette nouvelle structure, incluant : un pôle d'expression, un pôle d'information et de sensibilisation, un pôle de convivialité, un pôle d'études.</p> <p>L'objectif global du projet est de concevoir un établissement unique de type R qui regroupera l'EESAB et la Maison de la jeunesse. Cette construction commune favorisera la synergie entre les deux entités et permettra une utilisation optimale des ressources.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"><li>• Garantir la sécurité des personnes fréquentant l'établissement</li><li>• Améliorer l'efficacité énergétique</li><li>• Répondre aux besoins des jeunes du territoire</li></ul>
MAITRE D'OUVRAGE	
PARTENAIRES LOCAUX	
COUT TOTAL	EESAB : 4M € estimation DPEL
FINANCEMENTS PREVISIONNELS	

DATE DE LANCEMENT	2025 : EESAB : travaux de mise en conformité accessibilité et sécurité incendie (étude de programmation en cours) Maison de la jeunesse
DATE DE LIVRAISON	
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des délais fixés</li> <li>- Respect du budget prévisionnel</li> </ul>
INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des normes de sécurité incendie</li> <li>- Indice de performance énergétique (IPE)</li> <li>- Taux de fidélisation des jeunes (réurrence des visites ou durée d'engagement) ou participation aux activités et programmes (nombre d'inscriptions, de présences ou de participation)</li> <li>- Nombre de réunions réalisées avec les jeunes</li> </ul>



## FICHE ACTION N°24

TITRE DU PROJET	<b>DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE INTELLIGENT</b>
TYPE DE PROJET	<i>ACTION</i>
AXE DE RATTACHEMENT	AXE 5 - CONSTITUER UN SOCLE DE SERVICES DANS CHAQUE VILLE
DATE DE SIGNATURE	
DESCRIPTION GENERALE	<p>Quimper Bretagne Occidentale élabore une stratégie dans le domaine des objets connectés afin de mettre à profit ces technologies au service du pilotage des politiques publiques dont elle a la responsabilité.</p> <p>Il s'agit de développer un territoire intelligent tout en maîtrisant les coûts et les données générées. Pour cela, le projet se déroule en plusieurs étapes :</p> <p>La mise en œuvre d'un « démonstrateur » visant à doter la collectivité de sa propre architecture basée sur la technologie LoraWan (passerelles, cœur de réseau, capteurs), déployée sur un périmètre très restreint. Cette étape permettra de mesurer l'intérêt et les retours sur investissement des cas d'usages identifiés</p> <p>La seconde étape consistera à généraliser la démarche sur les cas d'usages les plus intéressants, et donc à déployer plus largement sur le territoire, des infrastructures dont Quimper Bretagne Occidentale sera propriétaire.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'efficacité des services publics</li> <li>• Maîtriser les coûts et les données produites</li> </ul>
MAITRE D'OUVRAGE	QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE
PARTENAIRES LOCAUX	Communes du territoire à terme
COUT TOTAL	Phase démonstrateur : inférieur à 100K€ Phase de généralisation : potentiellement 3 à 4 M€ entre 2024 et 2028
FINANCEMENTS PREVISIONNELS	Phase démonstrateur : <i>Budget de Quimper Bretagne Occidentale</i> Phase de généralisation : <i>Budget de Quimper Bretagne Occidentale et budgets annexes</i>
DATE DE LANCEMENT	Juillet 2023 à aout 2024 : phase démonstrateur Septembre 2024 : phase de généralisation

DATE DE LIVRAISON	Trimestre 1 2024 : phase démonstrateur
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction opérationnelle de l'architecture technique</li> <li>- Productions de données effectives</li> <li>- Analyse de donnée</li> </ul>
INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure des retours sur investissement sur les plans environnemental, financier, organisationnel</li> <li>- Nombre de cas d'utilisation des objets connectés identifiés et mis en œuvre</li> </ul>



## FICHE ACTION N°26

TITRE DU PROJET	<b>FUTURE CITE SPORTIVE PENVILLERS</b>
TYPE DE PROJET	<i>ETUDE OU ACTION</i>
AXE DE RATTACHEMENT	AXE 5 - CONSTITUER UN SOCLE DE SERVICES DANS CHAQUE VILLE
DATE DE SIGNATURE	
DESCRIPTION GENERALE	<p>Le projet de la cité sportive vise à renforcer l'attractivité du quartier de Kerfeunteun en créant un espace dédié aux activités sportives et de loisirs. Ce lieu sera aménagé pour accueillir les promeneurs, en offrant du mobilier urbain adapté. Des infrastructures sportives de qualité, telles qu'un terrain de sport et une piste d'athlétisme rénovée, seront mises en place afin de pouvoir accueillir des compétitions d'envergure. L'objectif global est de créer un environnement propice à la pratique sportive, à la détente et au rassemblement, contribuant ainsi à dynamiser le quartier et à offrir de nouvelles opportunités aux résidents et visiteurs.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer l'attractivité du quartier</li><li>• Contribuer au développement de la vie sociale et communautaire</li></ul>
MAITRE D'OUVRAGE	VILLE DE QUIMPER
PARTENAIRES LOCAUX	
COÛT TOTAL	
FINANCEMENTS PREVISIONNELS	Coût de l'opération : 5,5 millions € Reconstruction : TTC (PPI) : 2025 : 580 000 € 2026 : 1 161 000 € 2027 : 1 186 000 €
DATE DE LANCEMENT	2025 : travaux tribune
DATE DE LIVRAISON	2027
INDICATEURS D'AVANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"><li>- Respect des délais fixés</li><li>- Respect du budget prévisionnel</li></ul>
INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fréquentation de l'équipement public</li><li>- Nombre/catégories d'évènements et activités organisés sur le site</li></ul>



**PRÉFET  
DU FINISTÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

ARRÊTÉ PREFECTORAL DU 27 DECEMBRE 2023  
PORTANT L'AGRÉMENT D'UNE ASSOCIATION  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :  
« PÊCHE RIVIÈRES ENVIRONNEMENT »

LE PREFET DU FINISTERE  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le Code de l'environnement et notamment les articles L141-1 et suivants et les articles R141-1 et suivants,

**VU** le décret du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

**VU** le décret n°2011-832 du 12 juillet 2011 relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement et à la désignation des associations agréées, organismes et fondations reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances,

**VU** le décret 2011-833 du 12 juillet 2011 fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable,

**VU** l'arrêté ministériel du 12 juillet 2011 relatif à la composition du dossier de demande d'un agrément et à la liste des documents à fournir,

**VU** la demande présentée le 25 septembre 2023 par l'association « Pêche, Rivières, Environnement » en vue d'obtenir l'agrément au titre de la protection de l'environnement,

**VU** les avis formulés sur cette demande :

- réputé favorable le 28 novembre 2023 par Monsieur le procureur général près la cour d'appel de Rennes,
- favorable le 14 décembre 2023 par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne (DREAL),

**CONSIDÉRANT** que l'association œuvre principalement pour la préservation du patrimoine naturel à travers ses missions,

**CONSIDÉRANT** que cette association mène des actions de restauration et de préservation des continuités écologiques et contribue à l'amélioration des connaissances par des comptages et suivis d'espèces animales et végétales,

**CONSIDÉRANT** enfin qu'elle est très active dans l'information et la sensibilisation du public,

**SUR** proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère,

2 boulevard du Finistère  
CS 96018  
29325 QUIMPER Cedex  
Tél : 02 98 76 52 00

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>ER</sup> :

L'agrément de l'association « Pêche, Rivières, Environnement » est accordé, pour une durée de cinq ans, au titre de la protection de l'environnement pour des actions à mener sur le département du Finistère.

### ARTICLE 2 : délais et voies de recours

En cas de contestation de cette décision, peut être déposé dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de cet arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère :

- soit un recours gracieux auprès du préfet, ou un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'écologie. L'absence de réponse du ministre ou du préfet dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif de Rennes dans les deux mois suivants.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site <https://www.telerecours.fr>.

### ARTICLE 3

Le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Une copie sera adressée à

- La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne
- Le tribunal de grande instance de Quimper
- Le tribunal de grande instance de Brest
- Le tribunal administratif de Rennes

Le Préfet,  
P/le Préfet, Le Secrétaire général,

Signé

François DRAPÉ